



Montreuil.fr

PRESENTATION
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL



Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2020 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2020, voté le 24 juin 2020 (DEL20200624_6) et modifié par décision modificative le 9 décembre 2020 (DEL20201209_1), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2020 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

METHODOLOGIE

Les documents budgétaires officiels sont particulièrement complexes. Dans un souci de lisibilité et afin de rendre la présentation des données financières accessible à tous, certaines données seront retraitées dans le présent document. Il s'agit notamment des mouvements d'ordre et autres flux neutres (équilibrés en dépenses et en recettes) ou encore des flux financiers entre la Métropole du Grand Paris, Est Ensemble et la ville

Cette méthodologie de retraitement de certaines données financières a été instituée à l'occasion de l'analyse de la présentation du compte administratif 2016 et a été systématiquement reprise depuis dans toutes les présentations de documents budgétaires (rapports sur les orientations budgétaires, budgets primitifs, comptes administratifs).

Le périmètre de comptabilisation des dépenses et recettes des communes d'Ile-de-France a fortement évolué avec la création au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris (MGP). De nouveaux flux financiers entre les communes, la MGP et les établissements publics territoriaux ont été créés, les communes reversant une partie des attributions de compensation (AC) versées par la Métropole aux EPT. Ainsi les recettes et les dépenses augmentent (fictivement) du même montant.

Afin de conserver un périmètre d'évaluation identique, permettant les comparaisons dans le temps, les dépenses et recettes présentées dans le document sont neutralisées des recettes perçues par la ville et reversées à Est-Ensemble. Le calcul des grands équilibres (résultats, épargne et capacité d'autofinancement) n'est pas impacté par cette méthode, totalement neutre.

SOMMAIRE

I – Synthèse du compte administratif 2020

II – Section de Fonctionnement

- 2.1 – Recettes de fonctionnement
 - 2.1.1 – Présentation générale
 - 2.1.2 – Les impôts locaux
 - 2.1.3 – Les autres impôts et taxes
 - 2.1.4 – Les dotations, participations et subventions
 - 2.1.5 – Les produits des services et du domaine
 - 2.1.6 – Les autres produits de fonctionnement
 - 2.1.7 – Les recettes d'ordre de fonctionnement
- 2.2 – Les dépenses de fonctionnement
 - 2.2.1 – Présentation générale
 - 2.2.2 – Les dépenses de fonctionnement courant
 - 2.2.3 – Les dépenses de personnel
 - 2.2.4 – Les subventions, contingents et participations
 - 2.2.5 – Les charges financières
 - 2.2.6 – Les autres dépenses de fonctionnement
 - 2.2.7 – Les dépenses d'ordre de fonctionnement
- 2.3 – Résultat de fonctionnement

II – Section d'investissement

- 3.1 – Les dépenses d'investissement
 - 3.1.1 – Les dépenses d'équipement
 - 3.1.2 – Le remboursement de la dette
 - 3.1.3 – Les autres dépenses d'investissement
 - 3.1.4 – Les restes à réaliser
- 3.2 – Les recettes des investissements
 - 3.2.1 – Financement des investissements
 - 3.2.2 – Les subventions perçues
 - 3.2.3 – Les cessions foncières
 - 3.2.4 – Les autres recettes d'investissement
 - 3.2.5 – Les emprunts réalisés
 - 3.2.6 – Les restes à réaliser
- 3.3 – Résultat d'investissement

III – Résultats de clôture et affectation au budget 2021

IV - Epargne et la capacité d'autofinancement

V – La dette de la ville

- 5.1 – La gestion de la dette au cours de l'exercice 2020
- 5.2 – L'encours de dette au 31 décembre 2020
- 5.3 – La structure de la dette
- 5.4 – Ratios d'endettement

VII – Autres éléments d'information

- 7.1 – Exécution du budget 2020
- 7.2 – Charges rattachées
- 7.3 – Délais global de paiement

VIII – Tableaux des grands agrégats financiers

I – SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'exécution du budget 2020 a incontestablement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. Malgré des pertes évaluées à 2,7 millions d'euros, la ville a plutôt bien résisté financièrement. L'analyse du compte administratif 2020 confirme d'ailleurs la confortation de la situation financière de la ville, traduction des choix de gestion effectués par la municipalité tout au long du précédent mandat.

Montreuil a entamé l'exercice 2020 dans une situation financière largement assainie, ce qui lui a permis d'absorber les dépenses supplémentaires et les pertes de recettes occasionnées par la pandémie, et de clôturer l'exercice relativement préservée.

Les recettes ont augmenté, portées par le dynamisme des bases fiscales, des droits de mutation et la hausse des ressources de péréquation. Les dépenses maîtrisées depuis plusieurs exercices permettent la progression de l'épargne, qui couvre désormais le remboursement de la dette. Pour la deuxième année consécutive, les équilibres financiers de base sont assurés et la capacité d'investissement annuelle se stabilise autour de 35 millions d'euros.

L'exercice budgétaire a été clôturé avec un excédent en légère augmentation. La ville dispose donc de faibles mais réelles marges de manœuvre pour développer le service public de proximité et poursuivre encore la progression de des politiques publiques prioritaires : éducation, santé, cadre de vie.

La situation financière de la ville reste malgré tout fragile. Le poids de la dette est encore important rendant compliqué tout programme d'investissement d'envergure. De plus, les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, future contribution au redressement des finances publiques) obligent à la prudence.

Un exercice marqué par la crise sanitaire

L'évaluation du coût de la crise sanitaire pour la ville a été largement présentée lors du rapport sur les orientations budgétaires 2021. L'exercice est imparfait. En effet, la pandémie n'est pas terminée et certains effets pourraient continuer à se faire sentir tout au long de l'année en cours, voire même au-delà, notamment si la situation économique venait à se dégrader fortement. Ensuite, si l'impact de la crise est parfaitement quantifiable en ce qui concerne les dépenses supplémentaires effectuées, l'évaluation des pertes de recettes ou des dépenses non réalisées est plus difficile à mesurer.

Des dépenses supplémentaires ... mais également moins de dépenses

Au cours de l'année 2020, la ville a effectué de nombreuses dépenses (évaluées à 2,2 millions d'euros au total) pour lutter contre la pandémie et ses effets : achat d'équipements de protection et de produits sanitaires (1,3 million euros), soutien aux familles les plus fragiles (500.000 euros dont 350.000 euros de chèques services distribués aux familles pour les enfants privés de restauration scolaire) et aux plus précaires (achats alimentaires), prise en compte de la mobilisation exceptionnelle d'agents pendant le premier confinement (400.000 euros). La ville a également maintenu la rémunération de tous ses vacataires.

En contrepartie, certaines dépenses initialement prévues et budgétées n'ont pas pu être effectuées. Il s'agit principalement des « moindres dépenses » engendrées par la fermeture de nombreuses structures, par les annulations de manifestations ou d'évènements

programmés, ou de services qui n'ont pas pu être rendus. Ces projets de dépenses non effectuées sont estimés à 3,9 millions d'euros.

L'impact net sur les dépenses 2020 de la ville est donc évalué à -1,7 million d'euros.

Des pertes de recettes non négligeables et peu compensées

Les recettes non perçues par la ville sur l'exercice 2020 du fait de l'épidémie sont estimées à 5,7 millions d'euros. Il s'agit notamment des manques à gagner sur les taxes économiques (droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe de séjour), sur l'exploitation du domaine (droits de stationnement, forfaits post-stationnement, occupation du domaine public) et des recettes tarifaires (participation des usagers : restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, CMS, équipements sportifs et culturels, etc.)

En contrepartie, la ville a perçu des aides pour 1,3 millions d'euros, notamment de la part de la CAF (aide aux structures de petite enfance, 800.000 euros), de l'Etat (participation aux masques achetés, 300.000 euros) et de la Métropole du Grand Paris (dotation de solidarité communautaire accordée à l'ensemble des communes de son territoire, 136.392 euros pour Montreuil).

L'impact net sur les recettes est donc évalué à une perte de -4,4 millions d'euros.

Globalement, le coût financier de la crise sanitaire pour la ville de Montreuil sur l'exercice 2020 est estimé à 2,7 millions d'euros, un coût important, représentant près de 15% de l'épargne brute constatée en 2019.

Le redressement de la situation financière se confirme

Le compte administratif montre que le redressement financier de la ville se poursuit. L'impact de la crise sanitaire a été absorbé par des recettes, notamment fiscales, alors que les dépenses sont maîtrisées. L'épargne brute de la collectivité progresse s'établit à 20,2 millions d'euros, les dépenses d'investissement se maintiennent à un bon niveau (32,5 millions d'euros) alors que l'endettement est stabilisé.

Des recettes en légère augmentation grâce à la dynamique des bases fiscales

Malgré les pertes de ressources engendrées par la pandémie et la fermeture de nombreux services et équipement, les recettes de fonctionnement de la ville ont globalement augmenté au cours de l'exercice (+2,9 millions d'euros ; +1,56%) portées par le dynamisme des bases fiscales (en partie expliqué par un « effet rattrapage » important due à la mise à jour des bases de taxe d'habitation avant sa suppression définitive), l'encaissement des droits de mutation en progression notamment grâce à une cession exceptionnelle, et la montée en puissance des fonds et dotations de péréquation (+1,7 million d'euros).

Des dépenses globalement maîtrisées

En parallèle, les dépenses de fonctionnement n'ont que très légèrement progressé (+1,0 million d'euros ; +0,58%). La crise sanitaire a entraîné une baisse de certaines dépenses, par l'annulation d'évènements, la non réalisation d'activités ou encore la fermeture de nombreux équipements. Les budgets disponibles ont été réaffectés aux secteurs prioritaires : amélioration qualitative de la restauration scolaire (menus bio), renforcement des moyens sur la propreté urbaine, meilleur accueil des usagers, développement de l'offre de santé.

Depuis 2017, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et évoluent en fonction de la progression des recettes dans un objectif constant d'amélioration et de développement du service public.

L'épargne progresse et couvre intégralement le remboursement de la dette

L'augmentation des recettes (+2,9 millions d'euros) étant supérieure à celle des dépenses (+1,0 million d'euros), l'épargne brute a progressé au cours de l'exercice (+1,9 million d'euros) et se situe à un bon niveau (20,2 millions d'euros).

Pour la deuxième année consécutive, l'épargne couvre intégralement le remboursement de la dette (19,1 millions d'euros). La capacité d'autofinancement nette est donc positive (1,1 million d'euros) et stable. Il s'agit là d'un élément clé témoignant du net redressement des finances de la ville. Pour rappel, la capacité d'autofinancement était nettement déficitaire en 2014 (-12,9 millions d'euros), soit une amélioration de 14,0 millions d'euros en l'espace de 6 ans afin d'améliorer la capacité de la ville à investir ... hors recours à l'emprunt.

Une capacité d'investissement stabilisée aux alentours de 35 millions d'euros

Bien que durant plusieurs semaines les entreprises de travaux n'ont pu travailler, en 2020, la ville a réalisé 32,4 millions d'euros d'investissement, principalement sur les espaces publics (aménagement des espaces, travaux de voirie, éclairage public, pistes cyclables) et les équipements scolaires. Ces dépenses sont stables sur la durée : en 2018 (36,8 millions d'euros) et 2019 (35,8 millions d'euros) et restent en moyenne à un niveau proche de 35,0 millions d'euros annuels.

Ces dépenses ont été financées par les habituelles ressources d'investissement (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement) et par la réalisation de 3,4 millions d'euros de cessions. Le recours à l'emprunt sur l'exercice a été de 18,5 millions d'euros, un montant inférieur à ce que la ville a remboursé (19,1 millions d'euros).

Un endettement stabilisé mais une dette qui pèse lourd

Depuis 2016, la ville limite son recours à l'emprunt au montant qu'elle rembourse. L'endettement a donc légèrement diminué (-2,94%) après avoir atteint un pic maximum à 217,9 millions d'euros fin 2015. Il est désormais de 211,5 millions d'euros.

Si la dette est relativement sûre (100% classée sans risque) et coûte peu chère (taux moyen de 1,62%), les remboursements du capital pèsent lourd (près de 20,0 millions d'euros) et grèvent une grande partie des marges de manœuvres retrouvées en section de fonctionnement. La ville mène donc une politique active de gestion de sa dette et a mené au cours de l'exercice 2020 deux opérations de renégociation d'une partie de son encours afin d'en allonger la durée tout en profitant des conditions de marché actuellement très favorable pour baisser les taux.

Une situation financière assainie mais qui reste fragile

Pour autant, si la situation financière est améliorée, elle reste structurellement fragile. En effet, les marges de manœuvre sont restreintes (CAF positive mais faible) et ne permettent toujours pas de construire un programme d'investissement aussi ambitieux que souhaitable pour répondre aux besoins de la population (écoles, espaces publics, voirie, équipement de proximité).

De plus, les incertitudes qui pèsent sur le financement futur des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, future contribution au redressement des finances publiques) obligent à la plus grande prudence et à poursuivre une gestion mesurée des deniers publics.

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

2.1 – Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2020 sont arrêtées à 226,7 millions d'euros dont 221,8 millions d'euros de recettes réelles et 5,2 millions d'euros de recettes d'ordre.

2.1.1 – Présentation générale

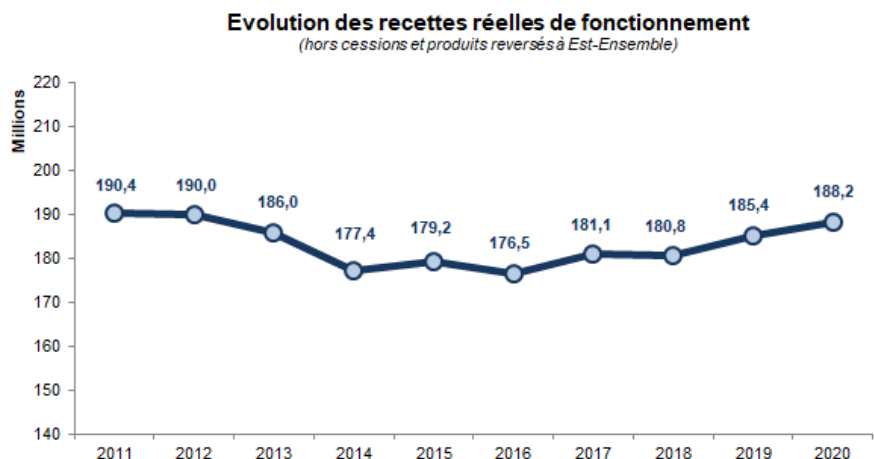
PRESENTATION COMPTABLE					
	2016	2017	2018	2019	2020
013 Atténuation de charges	1 537 231	1 754 042	1 564 192	2 198 318	958 395
70 Produits des services	13 740 230	15 000 752	14 679 752	16 969 679	13 611 824
73 Impôts et taxes	157 763 529	162 592 805	163 305 699	166 848 333	171 884 267
dont Reversement Est-Ensemble	29 333 093	29 388 195	29 554 164	29 862 091	30 033 746
74 Dotations et participations	28 319 946	27 471 828	27 173 069	25 564 099	27 287 052
75 Autres produits de gestion courante	4 273 172	3 288 098	3 212 439	3 084 062	3 058 531
Recettes de gestion courante	205 634 108	210 107 525	209 935 150	214 664 491	216 800 068
76 Produits financiers	11 693	58 468	0	0	0
77 Produits exceptionnels	182 540	361 838	410 608	555 044	1 473 805
775 Cessions	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300
RECETTES REELLES	208 091 178	212 154 780	213 229 248	220 337 585	221 652 173
042 Dotations aux amortissements	2 513	2 509			86 157
042 Autres recettes d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510	
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803
RECETTES D'ORDRE	2 513	8 509	221 775	2 510	5 189 960
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	208 093 691	212 163 289	213 451 023	220 340 095	226 842 134
RECETTES REELLES (hors cessions)	205 828 341	210 527 831	210 345 758	215 219 535	218 273 873
RECETTES REELLES (hors cessions et reversements Est-Ensemble)	176 495 248	181 139 636	180 791 594	185 357 444	188 240 127
Evolution	-1,53%	2,63%	-0,19%	2,53%	1,56%

PRESENTATION RETRAITEE						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fiscalité locale	71 349 718	71 698 706	73 689 557	74 489 165	77 039 505	80 087 422
Autres impôts et taxes	7 344 696	7 348 304	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066
AC EE / MGP	42 793 870	42 793 869	42 793 869	42 793 869	42 780 872	42 780 872
Dotations	27 013 802	24 582 695	23 082 574	23 777 150	24 372 562	26 253 711
Subventions	8 539 667	9 736 089	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948
Produits des services et du domaine	15 016 590	14 330 949	16 025 295	16 035 480	16 969 679	13 611 824
Autres recettes	7 176 636	6 004 636	5 462 446	5 187 239	5 837 424	4 644 284
Recettes de fonctionnement (hors cessions et produits reversés à Est Ensemble)	179 234 978	176 495 248	181 139 636	180 791 594	185 357 444	188 240 127

Hors produits des cessions d'immobilisations¹ et produits perçus par la ville mais reversés à Est-Ensemble, les recettes perçues en 2020 sont de 188,2 millions d'euros et sont en augmentation par rapport à 2019 (+1,56 %).

¹ Les produits des cessions d'immobilisations sont inscrits au Budget en section d'investissement (chapitre 024). Dans leur exécution, ces recettes sont comptabilisées pour leur valeur de cession en section de fonctionnement (compte 775) puis sont transférées en section d'investissement par le biais d'écritures d'ordre qui constatent les éventuels plus ou moins-values. Ces produits constituent donc bien des recettes d'investissement.

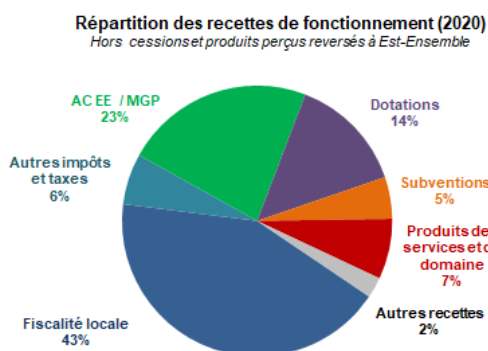
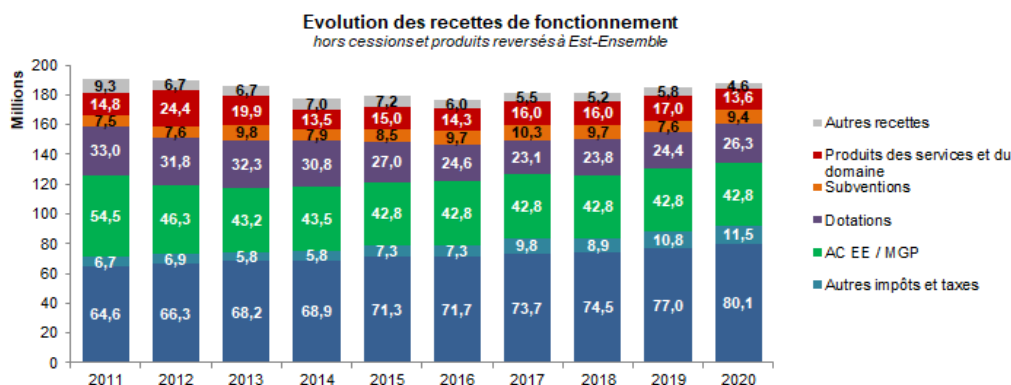
Depuis 2016, les recettes de fonctionnement de la ville augmentent de façon continue et à un rythme modéré (+1,63% en moyenne), portées par l'évolution des bases fiscales, notamment de taxe d'habitation, par la progression des droits de mutation et par la montée en puissance des différents fonds et dotations de péréquation qu'ils soient verticaux (DSU, DNP) ou horizontaux (FPIC, FSRIF).



L'évolution des recettes constatée entre 2019 et 2020 (+2,9 m€) s'explique ainsi :

- Forte progression des produits fiscaux (+3,0 m€), notamment de taxe d'habitation,
- Recette exceptionnelle de droits de mutation (2,6 m€ sur une seule opération),
- Augmentation des mécanismes de péréquation (+1,7 m€),
- Subventions et aides exceptionnelles perçues suite à la crise sanitaire (1,3 m€),

Ces évolutions ont permis de compenser les pertes de recettes dues à la crise sanitaire, notamment en matière de redevances tarifaires et produits du domaine.



La fiscalité locale est la principale recette de la ville (43%). Son produit est en progression constante, tout comme les autres impôts et taxes (6%).

L'attribution de compensation reversée par la MGP (23%) est figée depuis 2016, date de son instauration alors que les dotations (14%) et subventions (5%) varient en fonction des évolutions législatives.

Les produits des services et du domaine représentent 7% des recettes de la ville.

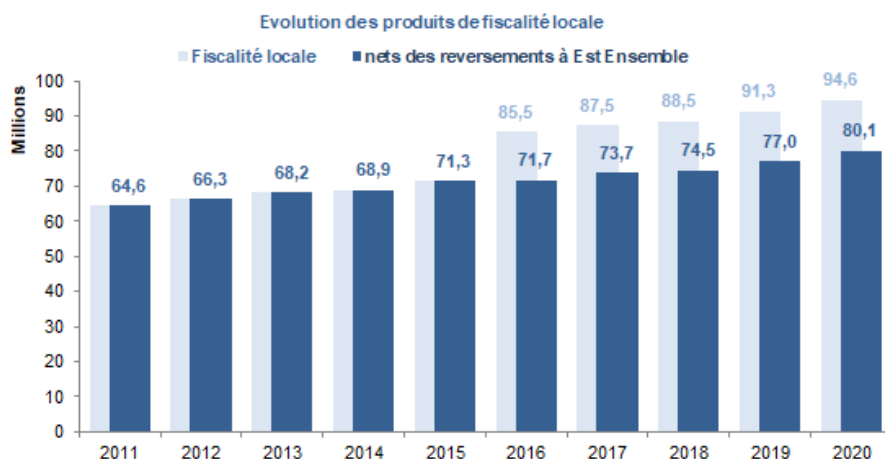
2.1.2 – Les impôts locaux

Depuis le 1er janvier 2016, conséquence de l'instauration de la Métropole du Grand Paris et du nouveau schéma de financement des collectivités (MGP, EPT, communes) la composant, la ville perçoit la part de taxe d'habitation et la part de taxe sur le foncier non bâti que recevait la communauté d'agglomération Est-Ensemble. Ce produit supplémentaire perçu par la ville est reversé au Territoire par le biais du FCCT (fonds de compensation des charges transférées).

La fiscalité locale (trois taxes « ménages » auxquelles s'ajoutent depuis 2015 la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représente la principale ressource de fonctionnement de la Ville. Ces produits sont en nette augmentation alors que les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'ont pas été augmentés depuis 2010. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, instaurée en 2015, a été majorée de 20 à 60% (maximum légal) en 2017.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'Habitation	29 230 375	42 874 938	43 979 372	44 362 217	45 805 272	47 991 900
<i>dont part Est-Ensemble</i>		13 760 561	13 815 602	13 981 390	14 288 981	14 460 449
Majoration TH sur les résidences secondaires	183 953	281 263	816 793	720 860	802 089	781 697
Taxe sur le Foncier Bâti	41 308 520	41 554 184	42 173 215	42 690 590	43 820 826	44 800 422
Taxe sur le Foncier Non Bâti	221 257	203 160	199 001	232 673	220 063	224 971
<i>dont part Est-Ensemble</i>		15 032	15 093	15 274	15 610	15 797
Rôles supplémentaires	405 613	560 754	351 871	479 489	695 846	764 678
FISCALITE LOCALE	71 349 718	85 474 299	87 520 252	88 485 829	91 344 096	94 563 668
FISCALITE LOCALE (hors part Est Ensemble)	71 349 718	71 698 706	73 689 557	74 489 165	77 039 505	80 087 422

En 2020, la ville a perçu 94,6 millions d'euros au titre des produits de fiscalité locale dont 14,5 millions d'euros ont été reversés à Est-Ensemble, soit un produit net de 80,1 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à 2019 (+3,96%).



En l'absence d'augmentation des taux ou de modification de la politique d'abattement, la progression du produit fiscal est la conséquence de l'évolution des bases qui résulte de deux variables : l'actualisation forfaitaire annuelle² (+1,2% en 2020) et la variation physique des bases, conséquence du dynamisme urbain de Montreuil.

Depuis 2016, les bases de taxe d'habitation ont augmenté de +2,87% en moyenne alors que celles de taxe sur le foncier bâti ont progressé de +1,90%, entraînant un produit supplémentaire moyen de l'ordre de +1,7 million d'euros par an.

² Votée dans la Loi de Finances annuelle jusqu'en 2017, l'actualisation forfaitaire est, depuis le 1^{er} janvier 2018, déterminé automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre n-2 à novembre n-1.

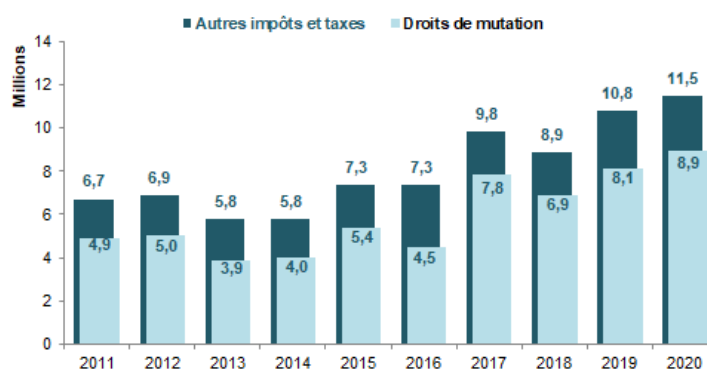
En 2020, la croissance des bases a été particulièrement élevée. Le produit de taxe sur le foncier bâti a augmenté de +2,24% alors que celui de taxe d'habitation a progressé de +4,77%, conséquence d'un important rattrapage calculé par les services fiscaux à la veille de la suppression définitive de cette taxe.

La ville a également perçu en 2020 la somme de 764.778 euros au titre des rôles supplémentaires.

2.1.3 – Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). Ces recettes sont en hausse depuis 2014 principalement sous l'effet du dynamisme observé sur les droits de mutation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe sur l'électricité	1 640 584	1 907 798	1 701 610	1 661 525	1 807 192	1 770 249
Droits de mutation	5 353 754	4 524 998	7 819 367	6 860 292	8 112 022	8 940 893
Taxe de séjour	239 495	347 650	195 422	215 211	487 390	318 733
Taxe sur la publicité extérieure	36 071	477 585	100 022	119 873	391 850	434 908
Autres	74 792	90 273	47	0	47	284
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	7 344 696	7 348 304	9 816 468	8 856 901	10 798 501	11 465 066



Les droits de mutation s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune. En 2020, la ville a perçu 8,9 millions d'euros de droits de mutation, un niveau record expliqué par une opération exceptionnelle³ générant à elle-seule 2,6 millions d'euros. Sans cette vente, le niveau de droits de mutation aurait été bien plus faible qu'en 2019, conséquence de la crise sanitaire (tendance observée au niveau national).

Globalement, la forte progression des droits de mutation observée ces dernières années confirme le dynamisme économique et l'attractivité du territoire montreuillois.

Le produit perçu sur la taxe sur l'électricité apparaît relativement stable. La baisse des recettes de taxe de séjour (titrées avec un semestre de décalage) est la conséquence de la crise sanitaire (fermeture des établissements, baisse du tourisme, annulation des salons et événements) et devraient être encore plus forte en 2021. L'augmentation des recettes de TLPE est due à un rattrapage comptable de recettes non titrées sur les exercices antérieurs.

³ Vente d'un immeuble de 27.000 m² de bureaux, le Valmy, situé avenue Léon Gaumont au bord du périphérique pour 230 millions d'euros.

2.1.4 – Dotations, participations et subventions

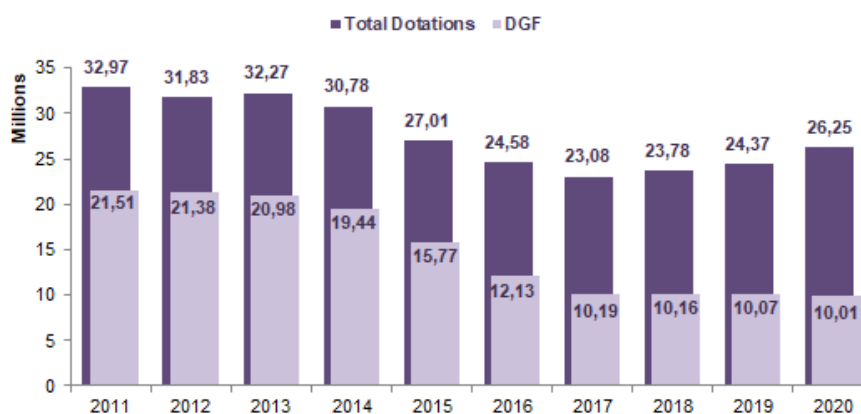
2.1.4.1 – Dotations et participations

Globalement, la ville a perçu en 2020 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation et compensations fiscales compris) 26,3 millions d'euros (+7,72%). Ces produits sont en augmentation depuis 2017, la forte progression des mécanismes de péréquation compense la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	15 771 308	12 128 751	10 193 331	10 155 864	10 070 199	10 009 872
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 580 719	2 606 526	3 093 250	3 394 221	3 655 989	3 959 240
Fonds de péréquation Inter communal (FPIC)	1 728 654	2 243 763	2 125 098	2 174 343	2 171 654	2 355 495
Fonds de péréquation Ile-de-France (FSRIF)	3 755 075	3 755 075	3 755 075	4 081 528	4 195 710	5 025 274
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0	0	0	19 050	22 860	379 554
Dotations de péréquation	8 064 448	8 605 364	8 973 423	9 669 142	10 046 213	11 719 563
Compensations fiscales	2 710 988	3 245 124	3 346 724	3 313 927	3 571 684	3 685 360
Autres dotations et attributions	467 058	603 456	569 096	638 217	684 466	838 916
Total Dotations	27 013 802	24 582 695	23 082 574	23 777 150	24 372 562	26 253 711

Entre 2012 et 2017, les dotations de l'État envers les collectivités ont fortement diminué. Cette baisse s'est même accentuée en 2014 avec la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics directement prélevée sur la dotation globale de fonctionnement versée annuellement aux collectivités. Depuis 2018, l'enveloppe globale de dotations aux collectivités est gelée.

Entre 2012 et 2017, la DGF perçue par la ville a diminué de plus que moitié ! (-11,2 m€). Depuis 2017, la dotation continue à légèrement diminuer. En l'espace de 10 ans, Montreuil a perdu une recette annuelle de 11,5 millions d'euros (6% de ses recettes annuelles de fonctionnement), soit une perte cumulée atteignant désormais 63,4 millions d'euros.



La montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSU, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes (FPIC, FSRIF), s'est accélérée en 2020. Montreuil en profite et a perçu 11,7 millions d'euros à ce titre, soit 1,7 million d'euros de plus qu'en 2019.

Les compensations fiscales correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération décidées par lui-même qui impactent le produit fiscal perçu par les collectivités. Comme souvent avec les compensations de l'État, elles ne couvrent pas la perte de produit exonéré. Plus ces compensations augmentent, plus la perte de recettes pour les collectivités est importantes.

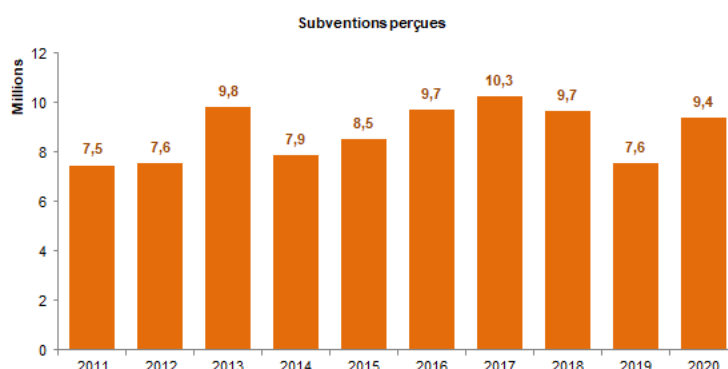
Parmi les autres dotations perçues en 2020, on peut citer la dotation générale de décentralisation des services communaux d'hygiène et de santé (488.577 euros), la dotation relative à l'émission de titres sécurisés (16.600 euros), le remboursement d'une partie des frais relatifs à l'organisation des élections municipales (38.082 euros), le remboursement des frais de recensement (19.877 euros) ou encore le FCTVA fonctionnement (60.224 euros).

Il est à signaler que Montreuil a également perçu en 2020 une dotation de solidarité communautaire de la part de la Métropole du Grand Paris pour 136.392 euros.

2.4.1.2 - Subventions

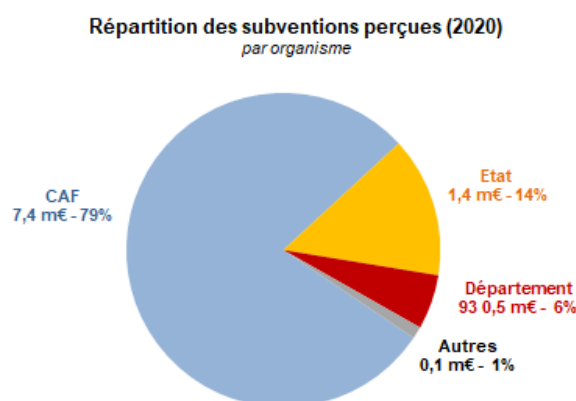
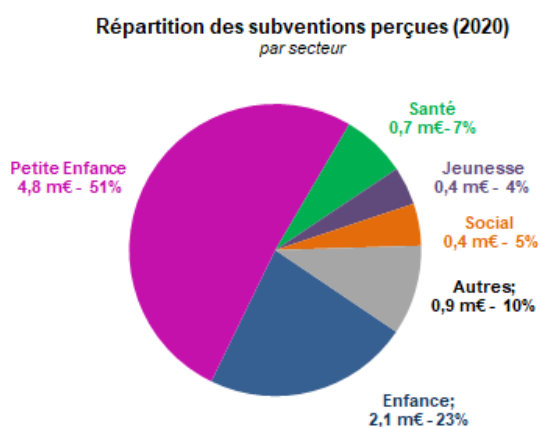
Au cours de l'exercice 2020, Montreuil a perçu 9,4 millions d'euros de subventions de fonctionnement dont certaines « exceptionnelles » pour compenser l'effet de la crise sanitaire (1,2 million d'euros) : aides de la CAF pour les structures de petite enfance, participation de l'Etat à l'achat de masques, etc.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions perçues	8 539 667	9 736 089	10 269 427	9 651 790	7 558 901	9 396 948



Le secteur de la petite enfance est celui qui reçoit le plus de subventions de fonctionnement (4,8 m€ en 2020), devant l'enfance (centres de loisirs, centres de vacances, 2,1 m€), la santé (0,7 m€), la jeunesse (centres sociaux, 0,4 m€) et le social (CLIC, 0,4 m€).

La CAF est le principal organisme subventionneur (petite enfance, enfance, jeunesse, 7,4 m€) devant l'Etat et ses différentes agences : ARS (agence régional de santé), ANCT (agence nationale de cohésion des territoire).



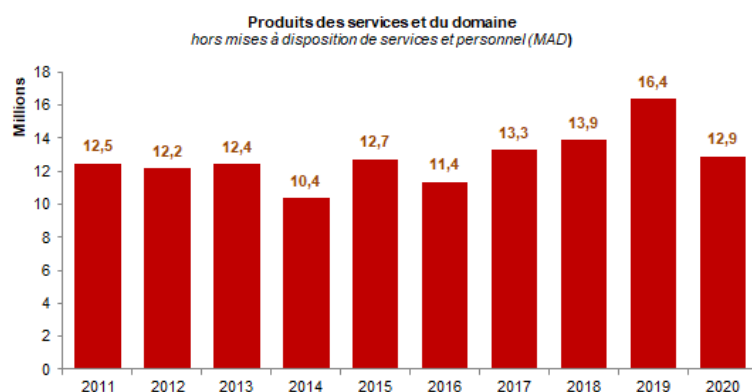
2.1.5 – Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (13,6 millions d'euros en 2020) sont en forte baisse (-19,79%) du fait de la crise sanitaire.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Redevances et concessions cimetières	192 635	127 727	222 051	188 363	183 613	213 156
Droits de stationnement	926 538	590 719	1 024 543	1 355 728	1 853 885	2 041 134
Forfait Post Stationnement				554 546	2 620 238	2 275 944
Occupation du domaine public	969 144	1 135 527	1 683 731	1 452 205	1 412 183	627 497
Produits du domaine	2 088 318	1 853 974	2 930 325	3 550 843	6 069 919	5 157 731
Recettes équipements culturels	576 161	269 250	616 230	168 295	271 238	201 876
Recettes équipements sportifs	834 793	306 551	429 361	449 016	395 514	177 734
Recettes petite enfance	1 020 087	823 657	786 849	737 330	803 791	497 454
Recettes santé	2 057 510	2 291 988	2 408 112	3 003 954	2 745 025	2 372 160
Recettes centres de loisirs	1 999 478	1 874 446	2 138 153	2 137 172	2 046 940	1 647 946
Recettes restauration scolaire	3 361 191	3 183 970	3 370 360	3 103 872	3 453 214	2 368 004
Autres produits des services	678 846	706 577	493 911	641 754	543 350	380 813
Produits des services	10 528 066	9 456 440	10 242 975	10 241 392	10 259 072	7 645 987
Remboursement de frais / MAD	2 290 864	2 974 850	2 763 486	2 151 175	598 306	715 118
Autres produits	109 343	45 685	88 509	92 071	42 383	92 988
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE	15 016 590	14 330 949	16 025 295	16 035 480	16 969 679	13 611 824

La fermeture des équipements (scolaires, culturels, sportifs, petite enfance, etc.) ainsi que l'arrêt de nombreuses activités (restauration scolaire, séjours, santé autre que covid, etc.) a entraîné une forte baisse des recettes tarifaires (7,6 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros en 2019).

Les conséquences ont également été fortes sur les produits du domaine avec des pertes de recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (emprise voirie, chantiers), de droits de terrasse, de forfait post stationnement. Les droits de stationnement apparaissent comptablement en hausse du fait de recettes non titrées en 2019 et comptabilisées en 2020. En termes d'activités, les recettes de stationnement 2020 sont inférieures de 380.000 euros par rapport à celles de 2019.



2.1.6 – Les autres produits de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Atténuation de charges (014)	1 678 703	1 537 231	1 754 042	1 564 192	2 198 318	958 395
Revenus des immeubles (75)	1 563 737	2 125 705	1 077 082	954 395	981 496	872 385
Redevances versées concessionnaires (75)	412 086	193 435	396 158	629 881	690 454	689 793
Produits divers de gestion courante (75)	2 063 264	1 954 033	1 814 857	1 628 164	1 412 112	1 496 352
Produits financiers (76)	73 447	11 693	58 468	0	0	0
Produits exceptionnels (77)	1 385 397	182 540	361 838	410 608	555 044	627 359
Autres produits	7 176 636	6 004 636	5 462 446	5 187 239	5 837 424	4 644 284

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent les revenus du patrimoine loué (0,9 million d'euros), les redevances versées par des concessionnaires (0,7 million d'euros), des produits divers de gestion courante (1,5 million d'euros dont 1,2 million d'euros prélevés sur le salaire des agents au titre de leur participation aux titres restaurant) ainsi que des « atténuations de charges » (1,0 million d'euros, remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières, remboursement des mises à disposition d'agents à certaines associations, à la Caisse des Ecoles ou au CCAS) et des produits dit « exceptionnels » (mandats d'exercices antérieurs annulés, recouvrements sur produits admis en non-valeur, assurances).

2.1.7 – Les recettes d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020
042 Dotations aux amortissements	2 513	2 509			86 157
042 Autres recettes d'ordre (cessions)		6 000	221 775	2 510	
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803
RECETTES D'ORDRE	2 513	8 509	221 775	2 510	5 189 960

En 2020, la ville a procédé aux recettes d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 86.157 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).
- 5.103.803 euros au titre d'écritures à passer dans le cadre de réaménagements d'emprunts (cette recette correspond à une dépense de fonctionnement du même montant)

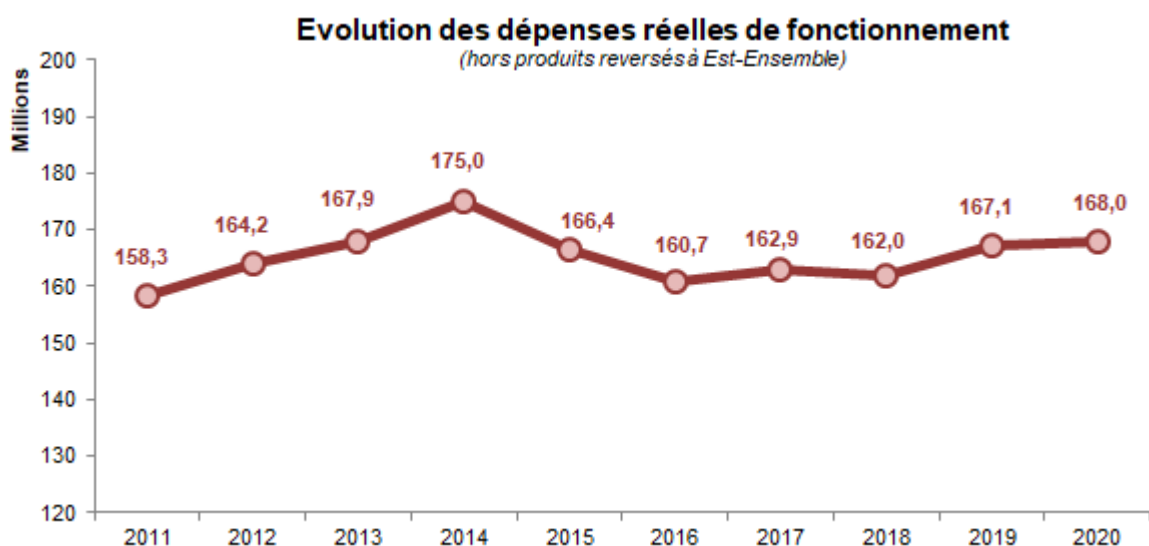
2.2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte administratif 2020 sont arrêtées à 216,4 millions d'euros dont 198,1 millions d'euros de dépenses réelles et 18,3 millions d'euros de dépenses d'ordre.

2.2.1 – Présentation générale

	PRESENTATION COMPTABLE				
	2016	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766
012 Charges de personnel	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562
014 Atténuation de produits	1 044 558	1 405 151	1 115 514	1 147 079	1 065 946
65 Autres charges de gestion courante	41 520 629	42 703 935	43 639 337	43 769 943	44 357 011
<i>dont Reversement Est-Ensemble</i>	29 333 093	29 388 195	29 554 164	29 862 091	30 033 746
656 Frais de fct des groupes d'élus	54 007	94 180	107 406	97 850	53 891
Dépenses de gestion courante	184 707 441	187 963 174	187 421 173	192 795 657	194 014 175
66 Charges financières	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919
67 Charges exceptionnelles	651 176	200 118	390 822	452 895	604 448
DEPENSES REELLES	190 073 302	192 300 930	191 602 651	196 920 984	198 066 543
042 Dotations aux amortissements	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614
042 Autres dépenses d'ordre (cessions)	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803
DEPENSES D'ORDRE	11 228 865	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	201 302 167	203 090 280	203 405 190	211 253 500	216 390 261
DEPENSES REELLES (hors reversement Est-Ensemble)	160 740 209	162 912 735	162 048 487	167 058 893	168 032 797
Evolution	-3,43%	1,35%	-0,53%	3,09%	0,58%

	PRESENTATION RETRAITEE				
	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562
Fonctionnement courant	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766
Subventions, contingents, participations	12 241 543	13 409 920	14 192 580	14 005 702	14 377 155
Frais financiers	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919
Autres dépenses	1 695 734	1 605 268	1 506 336	1 599 974	1 670 395
Dépenses de fonctionnement (hors produits perçus reversés à Est Ensemble)	160 740 209	162 912 735	162 048 487	167 058 893	168 032 797



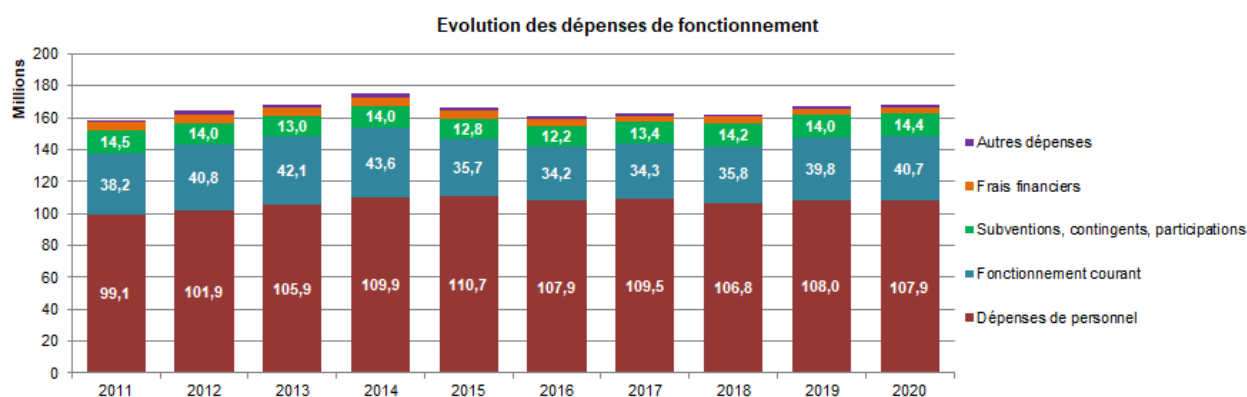
Hors reversements des produits perçus par la ville mais reversées à Est-Ensemble, les dépenses réelles de fonctionnement en 2020 sont de 168,0 millions d'euros et sont en légère augmentation par rapport à 2019 (+0,58 %), une évolution inférieure à celle observée entre 2018 et 2019 (+3,09%).

Entre 2014 et 2016, la situation financière de la ville (déficit constaté au compte administratif 2014, menace d'un effet ciseau) avait nécessité une diminution immédiate et importante des dépenses de fonctionnement. Depuis 2016, ces dépenses sont désormais maîtrisées et évoluent en fonction de la progression des recettes.

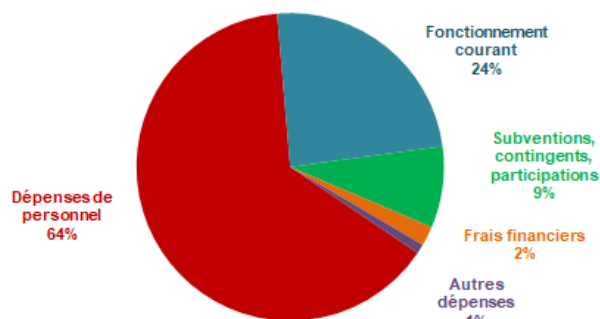
L'évolution des dépenses constatée entre 2019 et 2020 (+1,0 m€) s'explique ainsi :

- Légère diminution des dépenses de personnel (-0,1 m€),
- Légère progression des dépenses de fonctionnement courant (+0,9 m€),
- Diminution des frais financiers (-0,2 m€),
- Augmentation des subventions, contingents, participations (+0,4m€)

Cette très faible augmentation est également la conséquence de la crise sanitaire qui, si elle a entraîné de nouvelles dépenses non prévues, a également eu pour conséquence une absence de dépenses (dépenses prévues et budgétées qui n'ont pu être effectuées).



Répartition des dépenses de fonctionnement (2020)
Hors produits perçus reversés à Est-Ensemble



Les dépenses de personnel (64%) constituent la principale dépense de fonctionnement de la collectivité.

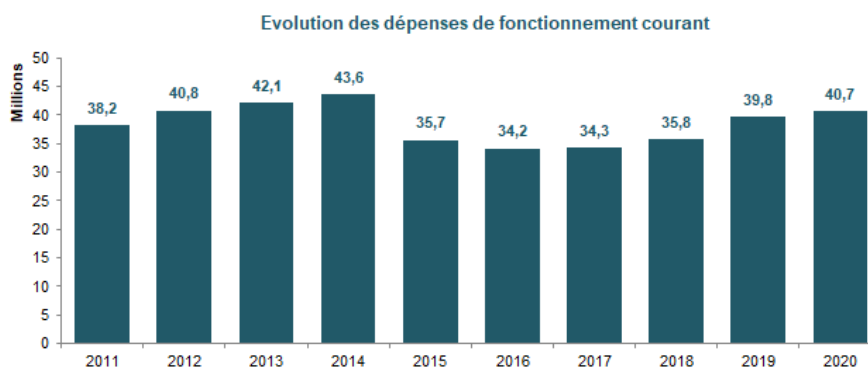
Les charges de fonctionnement courant – essentiellement les dépenses des services – représentent 24% des dépenses totales et les frais financiers seulement 2%.

La ville consacre également 9% de son budget de fonctionnement à des versements de subventions et de participations à des organismes extérieurs.

2.2.2 – Les dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant sont comptabilisées au chapitre 011 « charges à caractère général ». Ce chapitre englobe les comptes 60 (achats de fournitures, matières, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes). Ces dépenses correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel.

Les dépenses de fonctionnement courant (40,7 millions d'euros) sont en progression par rapport à 2019 (+2,27%), une augmentation moindre par rapport aux évolutions précédentes (+4,42% en 2018, +11,15% en 2019).



La situation financière de la ville constatée fin 2014 avait obligé à réduire immédiatement les dépenses de fonctionnement. Le plus gros effort a été réalisé sur les dépenses de fonctionnement courant, moins « rigides » que les dépenses de personnel, les charges financières ou encore les subventions et participations versées à des tiers extérieurs. Ces dépenses ont ensuite été stabilisées entre 2015 et 2018, le temps que la ville retrouve une capacité financière suffisante pour mener des actions de développement. Pour autant, durant cette période, le niveau et la qualité de service offert aux montreuillois n'ont pas été remis en cause (ouverture de classes, nouvelles actions) et le soutien au développement culturel et aux activités sportives a été maintenu.

Depuis 2018, fort d'une situation budgétaire largement assainie et de moyens financiers retrouvés, ces dépenses progressent, tout en restant maîtrisées.

	2016	2017	2018	2019	2020
Energie (eau, électricité, chauffage ...)	3 564 484	3 576 901	3 091 094	3 032 210	3 003 825
Maintenance, entretien, réparation	2 900 467	2 334 823	3 105 141	3 084 890	3 662 984
Immobilier (locations, charges, taxes)	7 450 260	7 598 813	7 663 279	9 389 121	10 653 301
Prestations de services	9 204 210	9 357 018	10 565 693	12 936 831	11 932 262
Achat de fournitures	3 666 569	3 692 202	3 587 807	3 674 673	4 330 598
Locations mobilières	1 480 989	1 526 875	1 629 358	1 562 677	1 490 998
Communication, événementiel	985 961	947 979	1 013 209	1 049 176	790 985
Frais de télécommunication	843 646	602 476	651 567	551 198	596 685
Autres frais courants	4 065 896	4 630 801	4 476 083	4 491 087	4 212 128
 FONCTIONNEMENT COURANT	34 162 482	34 267 889	35 783 232	39 771 864	40 673 766

Ainsi des moyens supplémentaires ont été alloués :

- à l'entretien des bâtiments municipaux (contrats d'entretien et de maintenance) afin de renforcer la sécurité, la prévention et mieux répondre aux normes et exigences réglementaires,

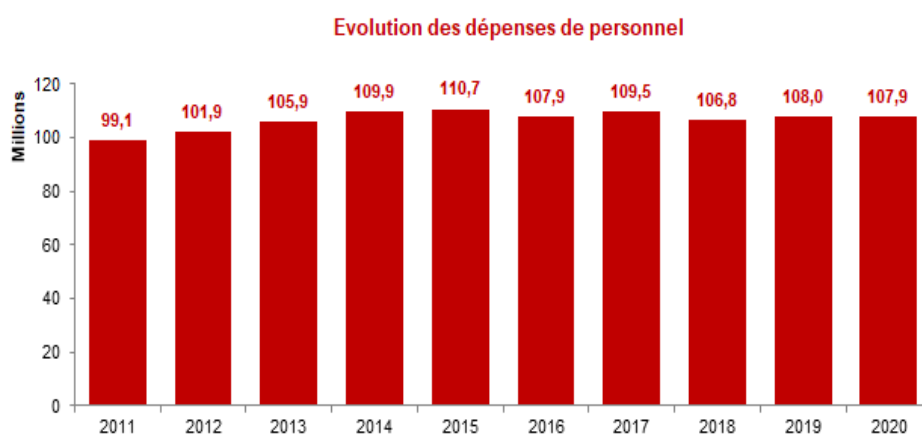
- pour financer le déménagement et l'installation des services dans de nouveaux locaux (Altais) et ainsi favoriser l'accueil du public et améliorer les conditions de travail des agents,
- au secteur scolaire afin d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants en augmentant largement la part de bio,
- au cadre de vie des montreuillois (propreté urbaine, espaces verts, entretien de la voirie).

Enfin, en 2020, la ville a également acheté pour près d'1,0 million d'euros de produits sanitaires (gel, lingettes, gants, etc.) et de masques (population, enfants, agents, professionnels de santé).

2.2.3 – Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont représenté en 2020 une dépense de 107,9 millions d'euros.

Depuis 2016, **ces dépenses sont maîtrisées** et fluctuent en fonction d'éléments conjoncturels (PPCR⁴, GVT⁵, organisations d'élections) et de variation de périmètre (transfert d'agents à Est-Ensemble, changement de régime d'assurances pour risques statutaires).



L'exécution des charges de personnel (107,9 millions d'euros pour un budget prévisionnel de 109,1 millions d'euros) a été en grande partie marquée par la crise sanitaire.

Si la ville a versé aux agents particulièrement mobilisés lors du premier confinement une prime exceptionnelle (400.000 euros) et a maintenu la rémunération de l'ensemble des agents, vacataires compris, certaines dépenses n'ont pas été effectuées du fait de l'arrêt de certaines activités : heures supplémentaires, recrutement de nouveaux vacataires.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération des agents	75 217 391	73 124 606	74 009 033	73 128 301	73 915 315	74 049 215
Charges et cotisations sociales	29 879 342	28 982 884	29 811 971	29 089 824	29 734 395	29 475 341
Autres charges de personnel	5 561 986	5 818 275	5 671 016	4 557 559	4 359 212	4 339 006
DEPENSES DE PERSONNEL	110 658 719	107 925 764	109 492 020	106 775 684	108 008 921	107 863 562

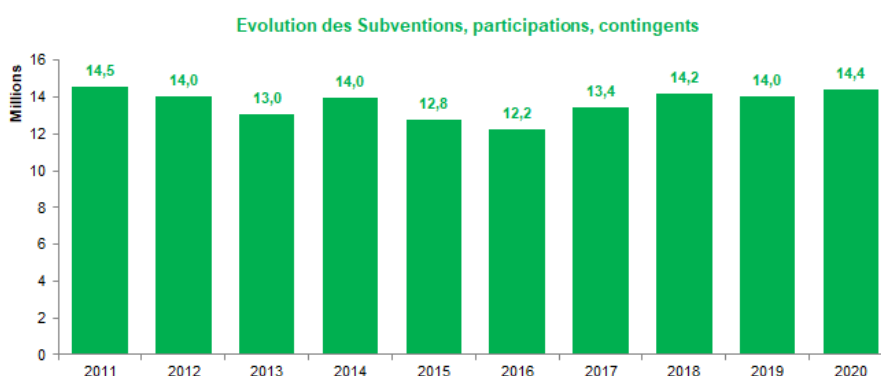
⁴ PPCR signifie « parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Il s'agit d'une vaste réforme visant à harmoniser les grilles indiciaires et à améliorer les perspectives de carrière des agents de la fonction publique. Cette réforme est progressive et se traduit souvent par une revalorisation indiciaire, donc à une augmentation des dépenses pour l'employeur.

⁵ GVT signifie « Glissement Vieillesse Technicité ». Il s'agit de la prise en compte des évolutions de carrière des agents, facteurs de hausse des dépenses de personnel.

2.2.4 – Les subventions, contingents et participations

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS, Caisse des Ecoles), à l'OPHM dans le cadre du CGLLS ; les contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et aux organismes de regroupements (Autolib, Vélib, SIFUREP, Forum Métropolitain) ; les participations aux écoles élémentaires privées ; les contributions à Est-Ensemble (aux titres de l'équilibre de son budget et des charges transférées) ainsi que les indemnités versées aux élus. Le reversement à Est-Ensemble de produits perçus par la ville est traité séparément.

Le montant total des subventions et participations versées en 2020 a atteint 14,4 millions d'euros, soit une augmentation de +2,65% par rapport à 2019. Globalement, ces dépenses sont à peu près stables – hors effets de périmètre – depuis 2018.



En 2020, les subventions aux associations se sont élevées à 5,2 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2019, du fait de la conjoncture (annulation du meeting d'athlétisme, baisse du nombre de projets subventionnés notamment dans le domaine de la coopération internationale).

Les subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles varient en fonction des besoins des deux établissements mais également de leur niveau de trésorerie constaté à la fin de chaque exercice. La contribution à la BSPP est en forte augmentation depuis 2016, aussi bien dans sa partie fonctionnement (1,9 millions d'euros) que dans sa partie investissement (0,3 million d'euros). La participation à l'EPT Est Ensemble est composée de deux parts : une part « équilibre » (710.588 euros) contribuant à l'équilibre du budget de l'établissement et une part « charges transférées » (807.438 euros) qui montent en puissance en fonction des activités et politiques transférées.

La ville a également reversé à Est-Ensemble plus de 30,0 millions d'euros de produits qu'elle a perçus, soit en fiscalité directe (14,5 millions d'euros de taxe d'habitation et 15.797 euros de taxe sur le foncier non bâti), soit par l'intermédiaire de l'AC versée par la Métropole Grand Paris (15,6 millions d'euros au titre de l'ancienne part salaire de la taxe professionnelle).

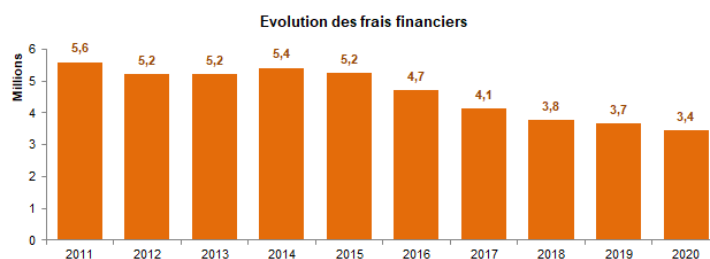
Au cours de l'année 2020, la ville a également versé le solde de sa contribution au CGLLS en versant une dernière participation de 618.410 euros à l'OPH de Montreuil. Parmi les autres contributions versées en 2020, on peut citer celles versées au syndicat mixte Autolib-Vélib (543.025 euros au titre des années 2019 et 2020), aux écoles élémentaires privées (164.930 euros) ainsi que 120.806 euros au titres des créances éteintes ou irrécouvrables.

Enfin, les dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus se sont élevées à 1,2 million d'euros, une dépense quasi stable par rapport à 2019 (+1,17%).

	2016	2017	2018	2019	2020
Elus (indemnités, formation, groupes)	1 150 518	1 180 116	1 197 252	1 211 514	1 225 746
Subventions aux associations	5 512 863	5 255 831	5 235 705	5 379 559	5 194 303
Subventions aux CCAS	1 422 000	1 600 000	1 600 000	1 750 000	1 700 000
Subventions à la Caisse des Ecoles	739 001	1 035 995	1 394 210	1 056 703	953 352
Contribution à la BSPP	1 330 655	1 742 116	1 964 259	2 147 649	2 265 312
Est-Ensemble (équilibre et charges transférées)	1 024 277	1 060 198	1 124 335	1 460 948	1 518 026
Contribution OPHM / CGLLS	472 000	1 000 000	959 000	618 410	618 410
Autres	590 229	535 664	717 819	380 920	902 007
Subventions, participations, contingents	12 241 543	13 409 920	14 192 580	14 005 702	14 377 155
Est Ensemble (produits reversés)	29 333 093	29 388 195	29 554 164	29 862 091	30 033 746

2.2.5 – Les charges financières

Du fait de la diminution progressive de l'encours, du contexte avec des taux extrêmement bas et de la gestion active menée par la municipalité, les charges financières (inscrites au chapitre 66) sont en constante diminution depuis 2014.



En 2020, la ville a payé 3,8 millions d'euros au titre des intérêts directs de la dette, auxquelles il faut déduire -0,3 million d'euros au titre des ICNE constatés d'avance⁶.

Enfin, les différentes mobilisations de la ligne de trésorerie (emprunt à très court terme) dont dispose la ville lui ont coûté 11.068 euros.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts de la dette	5 321 611	4 887 404	4 584 594	4 082 141	3 726 614	3 766 874
Intérêts courus non échus (ICNE)	-149 871	-189 638	-472 644	-295 857	-54 407	-330 023
Autres charges financières	71 285	16 919	25 687	4 372	224	11 068
FRAIS FINANCIERS	5 243 024	4 714 686	4 137 638	3 790 656	3 672 432	3 447 919

2.2.6 – Les autres dépenses de fonctionnement

Ces autres dépenses regroupent les charges comptabilisées aux chapitres 014 « atténuations de produits », 67 « charges exceptionnelles » ou 68 « dotations aux provisions ».

En 2020, la ville a versé à Est-Ensemble 305.603 euros au titre d'un remboursement sur un trop perçu d'attribution de compensation. Il s'agissait de la dernière échéance.

La contribution au FPIC (448.204 euros) a nettement diminué. Les autres reversements ont concerné le reversement à l'ANTAI, au titre des frais de gestion, d'une part des FPS perçus (235.140 euros) ainsi que les reversements au département et à la Société du Grand Paris de leurs parts de la taxe de séjour (77.000 euros).

⁶ Différence entre les ICNE constatés en 2019 (593.452,95 euros) et ceux constatés en 2020 (263.430,17 euros).

Parmi les dépenses comptabilisées comme des charges exceptionnelles, peuvent être citées l'achat de 350.000 euros de chèques alimentation distribués aux familles pour compenser l'absence de cantine scolaire, 43.994 euros de livres offerts (bourses et prix) ainsi que 93.059 euros de titres émis les exercices antérieurs et annulés.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Reversement AC Est Ensemble (014)		305 603	305 603	305 603		305 603
Contribution FPIC (014)	522 026	726 031	1 084 548	751 845	768 949	448 204
Autres reversements (014)	915 569	12 925	15 000	58 066	378 130	312 140
Bourses, prix, subventions exceptionnelles (67)	44 214	67 536	86 722	146 323	111 188	407 879
Titres annulés sur ex antérieur (67)	162 660	48 229	63 985	158 321	304 926	93 059
Autres charges exceptionnelles (67)	467 187	535 411	49 411	86 178	36 781	103 510
AUTRES DEPENSES	2 111 656	1 695 734	1 605 268	1 506 336	1 599 974	1 670 395

2.2.7 – Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

	2016	2017	2018	2019	2020
042 Dotations aux amortissements	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614
042 Autres recettes d'ordre (cessions)	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section					5 103 803
DEPENSES D'ORDRE	11 228 865	10 789 351	11 802 539	14 332 516	18 323 718

En 2020, la ville a procédé aux dépenses d'ordre de fonctionnement suivantes :

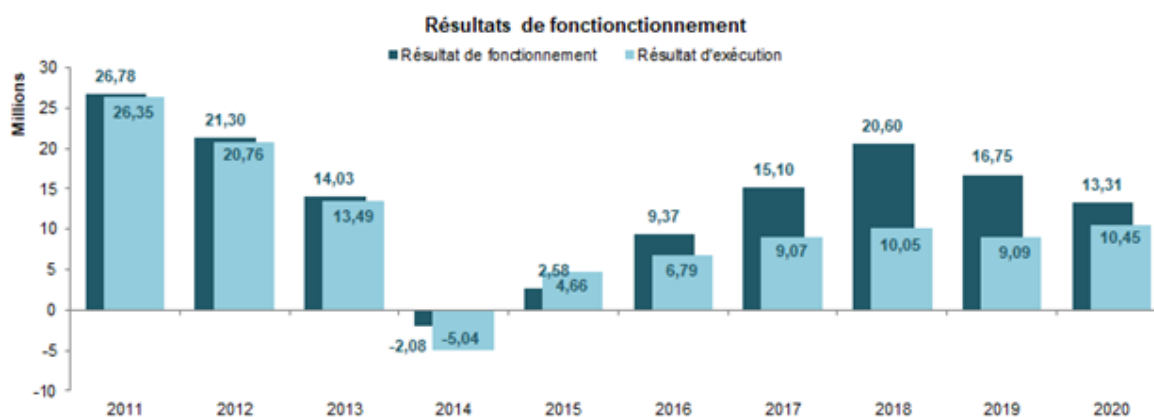
- 9.841.614 euros au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).
- 3.378.300 euros au titre du transfert en investissement des cessions d'immobilisations comptabilisées en section de fonctionnement (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant).
- 5.103.803 euros au titre d'écritures à passer dans le cadre de réaménagements d'emprunts (cette dépense correspond à une recette de fonctionnement du même montant)

2.3 – Résultats de fonctionnement

L'exercice 2020 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 13,3 millions d'euros composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2020, soit 10,5 millions d'euros, et de la reprise du résultat de fonctionnement 2019 non affecté à l'investissement et donc repris dans sa section, soit 2,9 millions d'euros.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	179 022 005,77	188 451 907,63	208 093 690,90	212 163 289,34	213 451 022,60	220 340 095,00	226 842 133,51
Dépenses de fonctionnement	184 064 114,60	183 790 811,20	201 302 166,56	203 090 280,34	203 405 190,42	211 253 499,51	216 390 260,56
Résultat d'exécution	-5 042 108,83	4 661 096,43	6 791 524,34	9 073 009,00	10 045 832,18	9 086 595,49	10 451 872,95
Résultat n-1 repris	2 964 151,55	-2 077 957,28	2 583 139,15	6 031 472,16	10 550 309,49	7 666 696,62	2 857 757,72
Résultat de fonctionnement	-2 077 957,28	2 583 139,15	9 374 663,49	15 104 481,16	20 596 141,67	16 753 292,11	13 309 630,67

Le résultat d'exécution de fonctionnement (10,5 millions d'euros) est le meilleur depuis l'exercice 2013. Il s'améliore constamment depuis 2014.



III – SECTION D'INVESTISSEMENT

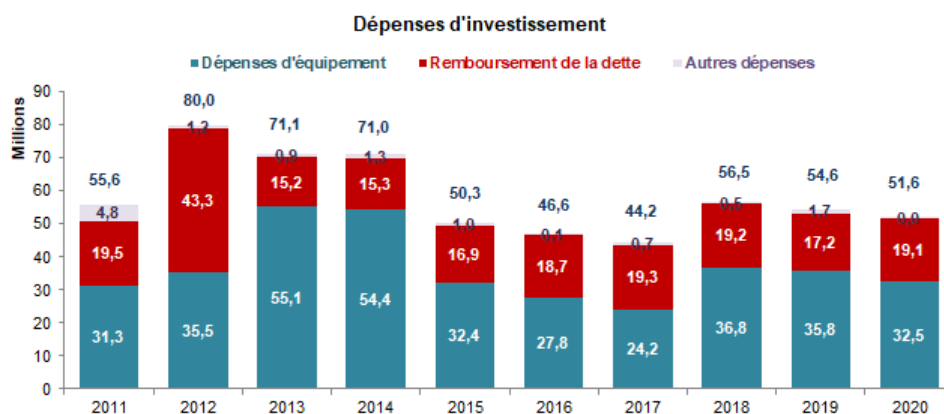
En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

3.1 – Les dépenses d'investissement

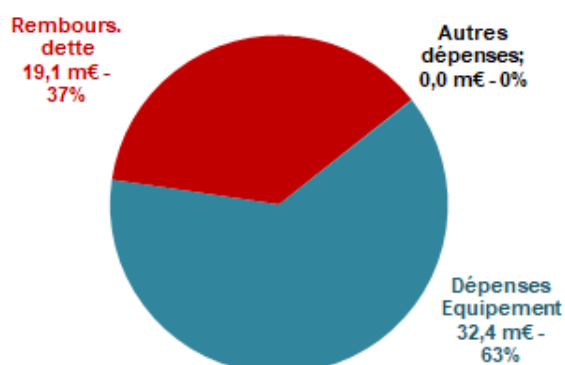
Les dépenses d'investissement constatées au Compte administratif 2020 sont arrêtées à 102,4 millions d'euros dont 101,7 millions d'euros de dépenses réelles et 0,7 million d'euros de dépenses d'ordre.

PRESENTATION COMPTABLE						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
20 Immobilisations incorporelles	2 576 685	2 906 920	1 583 766	1 256 902	1 769 857	1 188 439
204 Subventions d'équipement	3 250 889	3 161 871	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137
21 Immobilisations corporelles	16 694 386	12 533 900	11 529 065	11 605 480	18 611 157	20 035 889
23 Immobilisations en cours	9 842 719	4 317 772	4 122 762	2 131 418	1 513 134	282 192
Opérations votées		4 858 825	6 607 085	20 161 119	10 805 483	5 733 773
Dépenses d'équipement	32 364 680	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430
10 Dotations, fonds divers et réserves	24 969				59 267	
13 Subventions d'investissement	183 328		283 751	436 903		
16 Emprunts et dettes	16 924 793	18 730 835	21 332 694	22 866 525	22 189 645	69 174 337
dont refinancement / gestion de dette			2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460
26 Participations et créances rattachées	494 500					1
27 Autres immobilisations financières	205 711		425 360	16 175	1 586 473	22 878
Dépenses financières	17 833 300	18 730 835	22 041 805	23 319 603	23 835 385	69 197 216
45 - Opérations pour compte de tiers	61 362	62 616	7 062	18 349	11 374	16 734
Dépenses réelles d'investissement	50 259 342	46 572 738	46 204 101	60 181 358	59 607 402	101 678 380
040 Dépenses d'ordre	2 513	2 513	2 509		2 510	86 157
040 Dépenses d'ordre (cessions)	263 970		6 000	221 775		
041 Opérations patrimoniales	15 400 000	2 497 494	836 887	2 182 031		658 131
Dépenses d'ordre d'investissement	15 666 483	2 500 007	845 396	2 403 805	2 510	744 288
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	65 925 826	49 072 745	47 049 497	62 585 163	59 609 912	102 422 668

PRESENTATION RETRAITEE						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	32 364 680	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430
Remboursement de la dette	16 915 713	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878
Autres dépenses	978 950	63 786	717 729	478 426	1 658 804	39 613
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 259 342	46 572 738	44 204 101	56 493 857	54 607 402	51 615 921



Répartition des dépenses d'investissement (2020)



Pour simplifier, il est possible de classer les dépenses d'investissement en 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses directes d'investissement (travaux, acquisitions, grosses réparations, subventions versées).
- Le remboursement du capital de la dette.
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper le remboursement de dotations ou subventions perçues à tort, les prises de participations, les autres immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.

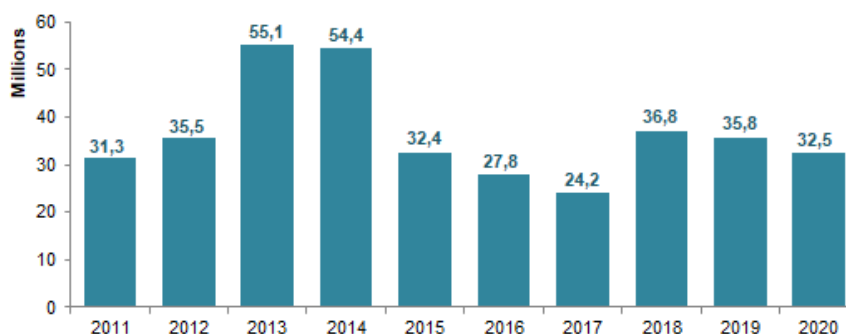
Les dépenses d'équipement sont la principale dépense d'investissement de la ville même si le remboursement de la dette représente une part non négligeable du budget.

3.1.1 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobiliser, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2020, la ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 32,5 millions d'euros, un niveau légèrement inférieur à 2019 (35,8 millions d'euros) et à 2018 (36,8 millions d'euros), mais conforme à sa capacité financière et à ses ambitions (30 à 35 millions d'euros par an).

Evolution des dépenses d'équipement

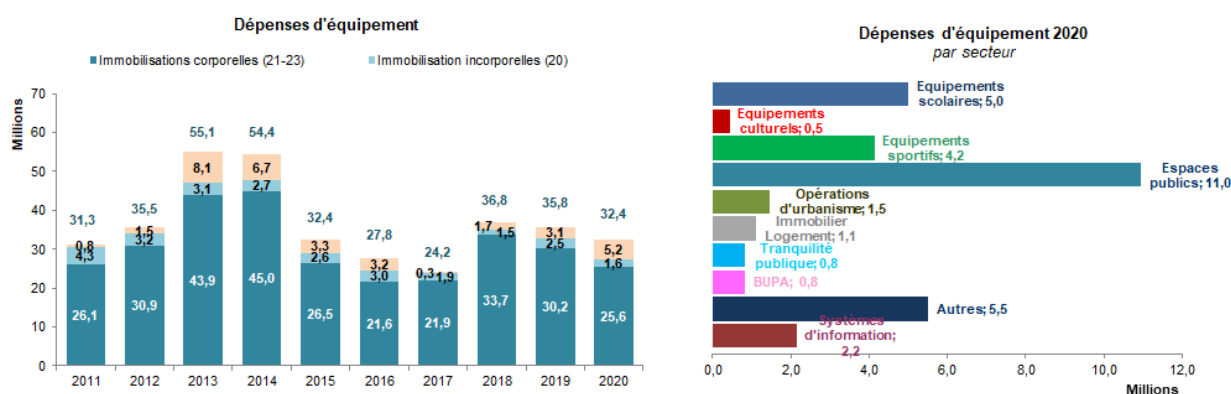


Les dépenses d'équipement réalisées ces dernières années sont loin de celles réalisées en 2013 et 2014, mais réaliser 50 millions d'euros d'investissement ne correspond pas aux capacités financières de la ville. Pour financer un tel niveau de dépenses en 2013 et 2014, la ville avait d'ailleurs dû utiliser la totalité de ses réserves, puis recourir massivement à l'emprunt en mobilisant 35,0 millions d'euros en 2014 puis 37,0 millions d'euros en 2015. La dette de la ville était alors passée de 169,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 217,9 millions d'euros fin 2015.

	2016	2017	2018	2019	2020
Immobilisation incorporelles (20)	2 984 536	1 946 190	1 459 940	2 455 305	1 631 901
Subventions d'équipement (204)	3 161 871	312 555	1 688 487	3 061 011	5 224 137
Immobilisations corporelles (21-23)	21 632 881	21 896 489	33 694 979	30 244 327	25 608 392
Dépenses d'équipement	27 779 288	24 155 234	36 843 405	35 760 643	32 464 430

Les dépenses d'équipement réalisées concernent essentiellement des immobilisations corporelles même si en 2020 la ville a versé plus de 5,2 millions d'euros de subventions avec notamment :

- 2,5 millions d'euros à Est-Ensemble pour solder le financement des opérations « piscine des murs à pêches » et « nouveau cinéma Méliès »,
- 1,3 millions d'euros à Est-Ensemble pour financer le déficit de la ZAC Fraternité
- 0,6 million d'euros pour le Département de Seine-Saint-Denis (mail Chanzy)
- 0,3 million d'euros pour l'OPHM (surcharges foncières)
- 0,4 million d'euros au titre de la clôture de ZAC Cœur de Ville (Sequano)



Principales dépenses réalisées en 2020 :

Equipements scolaires (5,0 m€) : groupe scolaire Odru, école Angela Davis, entretien courant des écoles et cours d'école, matériel et équipement de restauration scolaire

Equipements culturels et patrimoine (0,5 m€) : solde nouveau cinéma Méliès, Eglise Saint-Pierre Saint Paul.

Equipements sportifs (4,2 m€) : solde piscine des murs à pêches, vestiaires du stade Barran, entretien courant des équipements sportifs (gymnases, stades).

Espaces publics (11,0 m€) : pistes cyclables, place de la République, place des Rufins, Croix de Chavaux, Murs à pêches, PRUS Bel Air, mail Chanzy, square Virginia Woolf, renouvellement de l'éclairage public, aménagement des espaces publics, entretien courant des voiries, des espaces verts, du patrimoine arboré.

Urbanisme (1,5 m€) : ZAC Fraternité, ZAC Cœur de ville

Immobilier, logement (1,1 m€) : surcharges foncières, lutte contre l'habitat indigne, entretien du patrimoine privé.

Tranquillité publique (0,8 m€) : vidéo protection.

BUPA (0,8 m €) : poursuite du programme.

Systemes d'information (2,2 m€) : matériel informatique, licences, logiciels, entretien des réseaux, installation de la fibre.

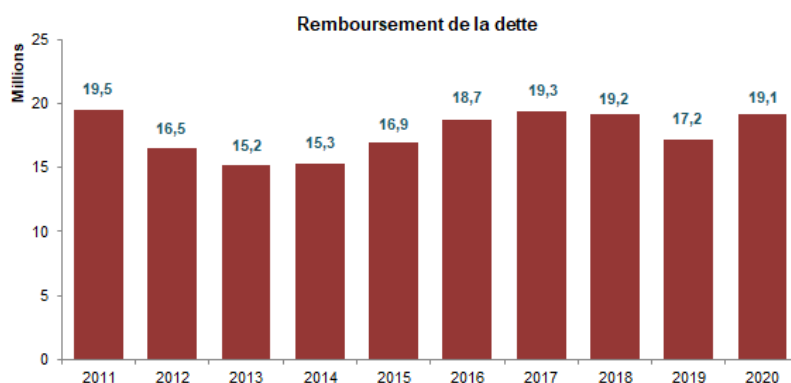
Autres (5,5 m€) : sinistre Hôtel de Ville, entretien courant des bâtiments communaux, acquisition de mobilier, de matériel pour les services municipaux.

3.1.2 – Le remboursement de la dette

Ne sont pas comptabilisées dans cette partie les opérations de refinancement de dette qui consistent comptablement en un remboursement des contrats quittés (dépenses) d'une part et l'émission de nouveaux contrats (recettes) pour un même montant d'autre part. Ce sont des opérations neutres financièrement qui peuvent être isolées.

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 19,1 millions d'euros en 2020. Il a fortement augmenté depuis 2014 pour frôler désormais les 20 millions d'euros annuels, conséquence de l'augmentation de l'encours de dette et du fait de son profil d'amortissement. Cette lourde dépense freine la capacité de la ville à investir.

La ville a donc mené en 2018 et 2020 plusieurs opérations de renégociation de ces contrats de dette afin d'allonger l'amortissement et de revoir les taux pratiqués, ce qui explique que le niveau de remboursement a diminué en 2019 et baissera à compter de 2021.



3.1.3 – Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement (39.613 euros) comprennent en 2020 :

- 1 euro pour une prise de participation au capital de la SCIC Weco (*chapitre 26*).
- 22.878 euros de dépôt de garantie complémentaire Altaïs (*chapitre 27*).
- 16.737 euros d'opérations effectuées pour compte de tiers (*chapitre 45*).

3.1.4 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2020 figurent également 12,5 millions d'euros de réaliser dont 12,0 millions d'euros de dépenses d'équipement et 0,5 million d'euros correspondant à une subvention à percevoir dans le cadre du la ZAC Cœur de Ville et à reverser à la Séquano (figurent également en restes à réaliser en recettes).

3.2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement constatées au Compte administratif 2020 sont arrêtées à 109,9 millions d'euros dont 96,0 millions d'euros de recettes réelles et 13,9 millions d'euros de recettes d'ordre.

PRESENTATION COMPTABLE						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13 Subventions d'investissement	5 664 239	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335
16 Emprunts et dettes	37 005 236	18 004 002	18 000 000	22 374 220	21 000 000	68 512 761
<i>dont refinancement / gestion de dette</i>			2 000 000	3 687 500	5 000 000	50 062 460
2x Immobilisations (remboursement)	303 374	0		77 822	190 000	47 640
Recettes d'équipement	42 972 849	26 065 436	25 148 974	29 261 466	27 551 475	72 877 736
10 Dotations et fonds divers	6 588 581	7 406 608	5 347 775	6 381 903	7 125 780	8 696 023
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534
27 Autres immobilisations financières	694 661	154 800	30 454			524 782
Recettes financières	7 283 242	7 561 408	8 826 450	10 936 075	20 055 225	23 116 339
45 - Opérations pour compte de tiers	56 694	58 794	61 991	27 779	6 628	662
Recettes réelles d'investissement	50 312 785	33 685 638	34 037 415	40 225 320	47 613 328	95 994 737
040 Recettes d'ordre (amortissements)	8 129 107	8 966 028	9 156 402	8 697 274	9 211 955	9 841 614
040 Cessions d'immobilisations	9 214 416	2 262 837	1 632 949	3 105 265	5 120 560	3 378 300
041 Opérations patrimoniales	15 400 000	2 497 494	836 887	2 182 031		658 131
Recettes d'ordre d'investissement	32 743 523	13 726 358	11 626 237	13 984 570	14 332 516	13 878 045
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	83 056 308	47 411 996	45 663 653	54 209 890	61 945 843	109 872 782

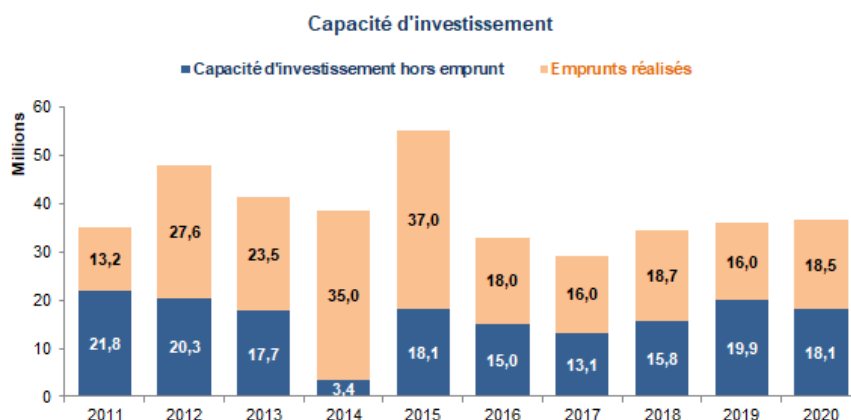
PRESENTATION RETRAITEE						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions d'investissement	5 664 239	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335
FCTVA	5 673 088	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026
Taxe d'aménagement	915 493	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997
Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	3 448 221	4 554 172	12 929 445	13 895 534
Cessions d'immobilisations nettes	8 950 446	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300
Autres recettes	1 059 965	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385
Dotations aux amortissement nettes	8 126 594	8 963 515	9 153 892	8 697 274	9 211 955	9 755 457
Emprunts nouveaux	37 000 000	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 389 825	44 911 989	42 818 257	48 118 584	56 943 333	59 066 035

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part, parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et son excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement qui sont repris en année n+1 et financés par le compte 1068, ce qui, comptablement, gonfle les dépenses et les recettes d'investissement et nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements.

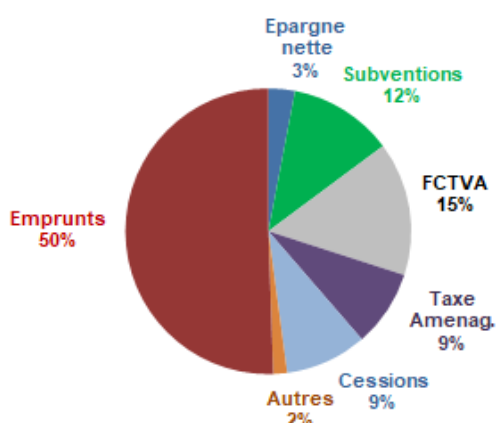
3.2.1 – Le financement des investissements

	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	-2 974 626	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452
Subventions d'investissement	8 061 434	7 148 974	6 809 424	6 361 475	4 317 335
FCTVA	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026
Taxe d'Aménagement	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997
Cession d'immobilisations	2 262 837	1 626 949	2 883 490	5 118 050	3 378 300
Autres recettes	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385
Ressources d'investissement	17 948 475	14 216 144	16 180 418	18 801 933	16 965 043
Capacité d'investissement hors emprunt	14 973 849	13 111 907	15 751 499	19 912 529	18 060 495
Emprunts réalisés	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000

Hors emprunts, la capacité d'investissement de la ville reste relativement faible (18,1 millions d'euros en 2020).



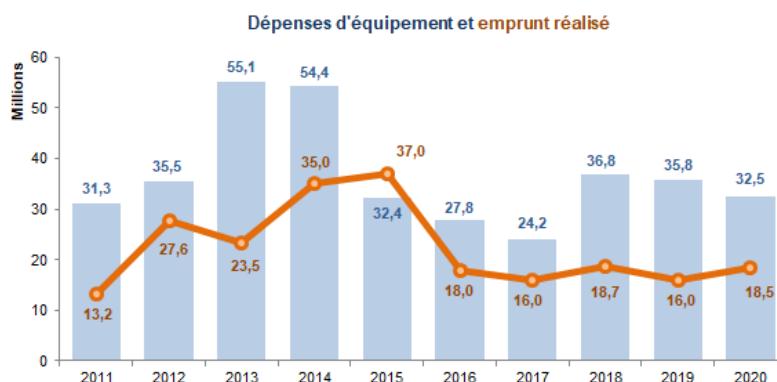
Répartition du financement des investissements (2020)



Du fait d'une épargne nette très faible (1,1 m€ en 2020), la ville reste extrêmement dépendante à l'emprunt (18,5 m€) qui représente la moitié des ressources d'investissement.

Les autres ressources sont le remboursement du FCTVA (3,2 m€), les subventions perçues (4,3 m€), la taxe d'aménagement (3,2 m€) ainsi que la réalisation de cessions foncières (3,4 m€), ressource qui va s'épuiser au fil du temps en fonction du patrimoine cessible restant.

Le graphique ci-dessous illustre le lien entre niveau d'investissement (dépenses d'équipement réalisées) et l'emprunt. Il montre la forte dépendance à l'emprunt.

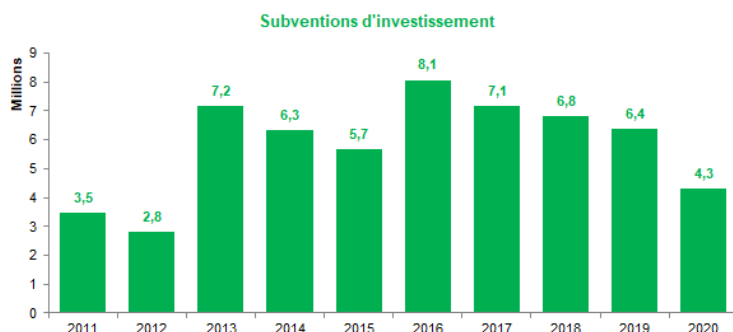


3.2.2 – Les subventions perçues

En 2020, la ville a perçu 4,3 millions d'euros au titre des subventions d'investissement dont, notamment :

- 2,4 millions d'euros au titre de la participation aménageur à la ZAC Boissière Acacias,
- 1,1 million de la part du Conseil régional (groupe scolaire et centre de loisirs Odru, échographe, biodiversité, jardin Résistance),

- 0,6 million d'euros au titre des amendes de police (Etat),
- 49.153 euros pour l'aquisition de véhicules propres (MGP).



3.2.3 – Les cessions foncières

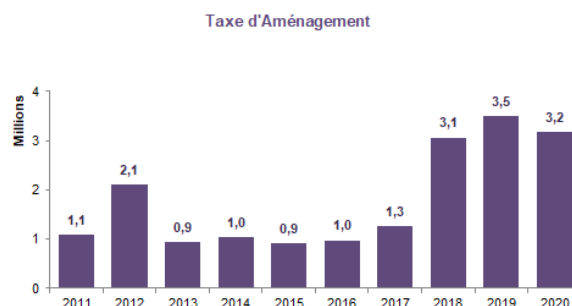
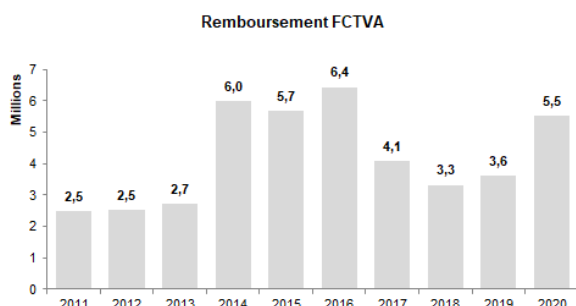
En 2020, la ville a effectué pour 3,4 millions d'euros de cessions foncières (compte 775) correspondant aux ventes suivantes :

- 258, rue de Paris (2.326.500 euros)
- 74, rue des Sorins (800.000 euros)
- 10, rue des batteries (112.200 euros)
- 8 ter, rue des margottes (128.000 euros)
- 56, boulevard Paul Vaillant Couturier (11.000 euros)
- Parcelle sentiers des Sureaux (600 euros)

3.2.4 – Les autres recettes d'investissement

En 2020, la ville a également perçu 5,5 millions d'euros au titre du FCTVA (remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés en 2018) et 3,2 millions d'euros au titre de la taxe d'aménagement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FCTVA	5 673 088	6 432 964	4 088 815	3 322 950	3 623 787	5 530 026
Taxe d'Aménagement	915 493	973 644	1 258 960	3 058 953	3 501 993	3 165 997
Autres recettes d'investissement	1 059 965	217 596	92 445	105 601	196 628	573 385



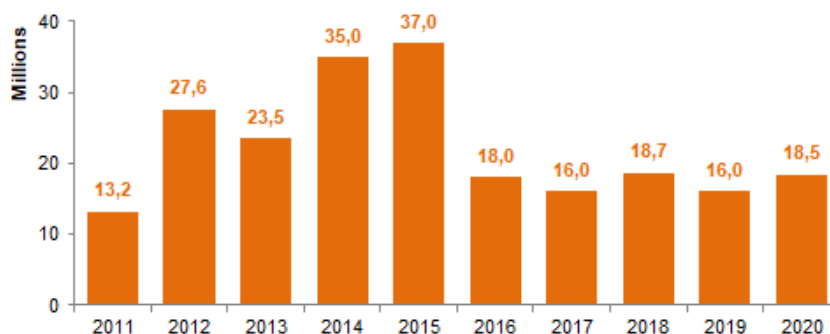
Parmi les autres recettes d'investissement réalisées en 2020, on peut citer le remboursement de 524.782 euros au titre du dépôt de garantie versé pour la location des locaux de l'ancien centre administratif Opale.

3.2.5 – Les emprunts réalisés

En 2020, la ville a réalisé 18,5 millions d'euros de nouveaux emprunts répartis en 3 contrats dont les caractéristiques sont présentées dans le chapitre VI consacré à la dette de la ville⁷.

Ce niveau d'emprunt correspond à la moyenne des emprunts contractés depuis 2016. Il reste inférieur au capital de dette remboursé durant l'exercice.

Nouveaux emprunts réalisés



3.2.6 – Les restes à réaliser

Au compte administratif 2020 figurent également 11,3 millions d'euros de restes à réaliser dont 1,2 million d'euros de subventions attendues et 10,1 millions d'euros correspondant à deux emprunts signés en 2020 et non mobilisés avant le 31 décembre :

- un prêt CAF de 108.000 euros fléché sur la création du centre de loisirs Angela Davis, aux conditions suivantes : taux fixe 0% sur 10 ans.
- un contrat de 10,0 millions d'euros signé avec l'Agence France Locale (AFL) aux conditions suivantes : taux fixe à 0,48% sur 20 ans.

⁷ Voir 6.1.1 – nouveaux emprunts, p 35

3.3 – Résultats d'investissement

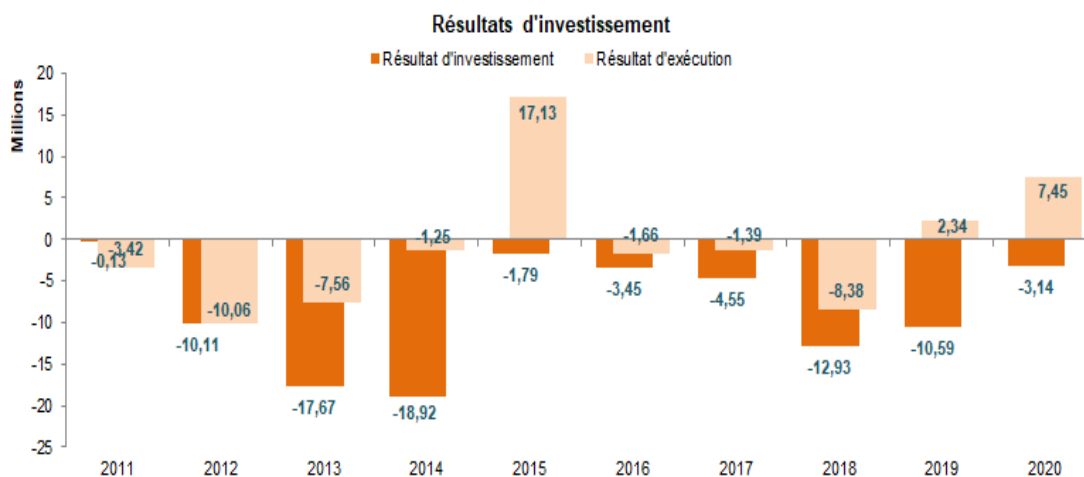
L'exercice 2020 a été clôturé avec un déficit d'investissement de -3,1 millions d'euros composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2020, soit 7,5 millions d'euros, et de la reprise du déficit d'investissement 2019, soit -10,6 millions d'euros.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'investissement	84 580 751,18	83 056 308,14	47 411 996,16	45 663 652,67	54 209 889,59	61 945 843,25	109 872 781,93
Dépenses d'investissement	85 830 780,98	65 925 825,72	49 072 745,06	47 049 496,81	62 585 162,97	59 609 911,99	102 422 667,76
Résultat d'exécution	-1 250 029,80	17 130 482,42	-1 660 748,90	-1 385 844,14	-8 375 273,38	2 335 931,26	7 450 114,17
Résultat n-1 repris	-17 667 924,30	-18 917 954,10	-1 787 471,68	-3 168 327,53	-4 554 171,67	-12 929 445,05	-10 593 513,79
Résultat d'investissement	-18 917 954,10	-1 787 471,68	-3 448 220,58	-4 554 171,67	-12 929 445,05	-10 593 513,79	-3 143 399,62

Ce déficit d'investissement est largement couvert par l'excédent de fonctionnement.

D'une manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, prise seule, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par le résultat de fonctionnement et pouvant être améliorée par un recours plus important à l'emprunt.



IV – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION AU BP 2021

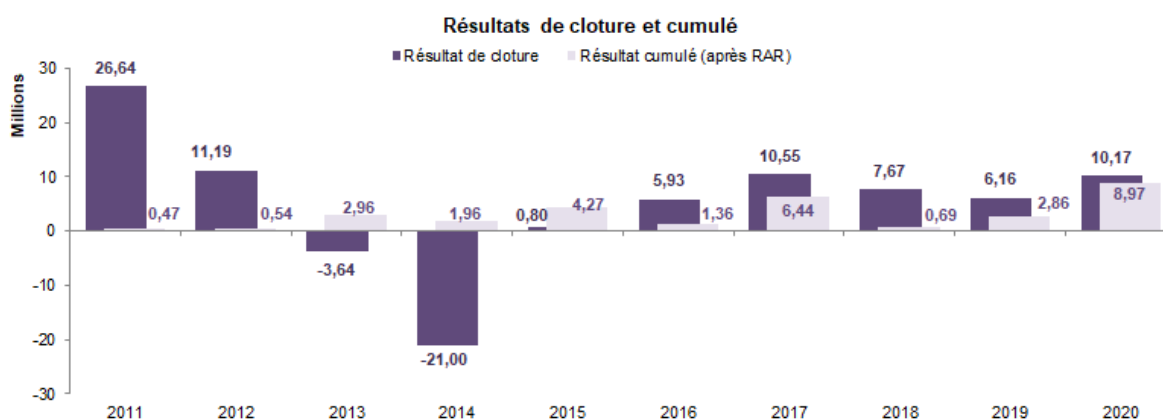
4.1 – Résultats de clôture

L'exercice 2020 a été clôturé avec un excédent global de 10,2 millions d'euros, composé d'un excédent de fonctionnement de 13,3 millions d'euros et d'un déficit d'investissement de -3,1 millions d'euros.

Si on ajoute les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui sont à reprendre au budget 2021, le résultat cumulé reste excédentaire (9,0 millions d'euros).

RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de fonctionnement	-2 077 957,28	2 583 139,15	9 374 663,49	15 104 481,16	20 596 141,67	16 753 292,11	13 309 630,67
Résultat d'investissement	-18 917 954,10	-1 787 471,68	-3 448 220,58	-4 554 171,67	-12 929 445,05	-10 593 513,79	-3 143 399,62
Résultat de clôture	-20 995 911,38	795 667,47	5 926 442,91	10 550 309,49	7 666 696,62	6 159 778,32	10 166 231,05
Restes à réaliser (recettes)	54 446 984,74	32 526 040,36	10 352 318,43	13 927 527,58	6 572 990,70	13 874 738,34	11 298 387,31
Restes à réaliser (dépenses)	31 491 982,35	29 049 957,90	14 920 403,54	18 039 122,30	13 552 346,13	17 176 758,94	12 493 491,09
Restes à réaliser (solde net)	22 955 002,39	3 476 082,46	-4 568 085,11	-4 111 594,72	-6 979 355,43	-3 302 020,60	-1 195 103,78
Résultat cumulé (après RAR)	1 959 091,01	4 271 749,93	1 358 357,80	6 438 714,77	687 341,19	2 857 757,72	8 971 127,27



4.2 – Reprise et affectation des résultats 2020 au budget 2021

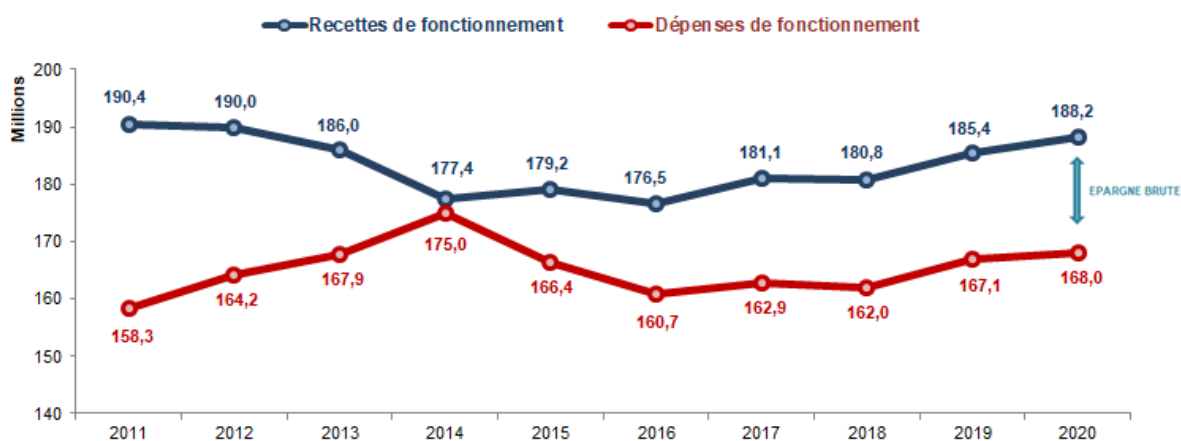
L'excédent de clôture de 13,3 millions d'euros sera repris et affecté au budget 2021 de la manière suivante : 4,3 millions d'euros au budget d'investissement au compte 1068 (recette) de manière à couvrir le déficit d'investissement 2020 et les restes à réaliser et 9,0 millions d'euros en section de fonctionnement au chapitre 002 (recette).

	COMPTE ADMINISTRATIF 2020		BUDGET PRIMITIF 2021
FONCTION.	Résultat 2020	13 309 630,67	Reprise résultat n-1
			8 971 127,27 (recettes)
INVESTISSEMENT			Affectation 1068
			4 338 503,40 (recettes)
	Résultat 2020	-3 143 399,62	Reprise résultat n-1
			-3 143 399,62 (dépenses)
	Restes à réaliser (dépenses)	-12 493 491,09	Restes à réaliser
		-12 493 491,09 (dépenses)	
	Restes à réaliser (recettes)	11 298 387,31	Restes à réaliser
		11 298 387,31 (recettes)	
	Restes à réaliser (solde net)	-1 195 103,78	Restes à réaliser (solde net)
			-1 195 103,78

V – EPARGNE ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et de capacité d'autofinancement nette sont des indicateurs clés pour apprécier la situation financière d'une collectivité.

5.1 – Evolution conjuguée des dépenses et des recettes de fonctionnement

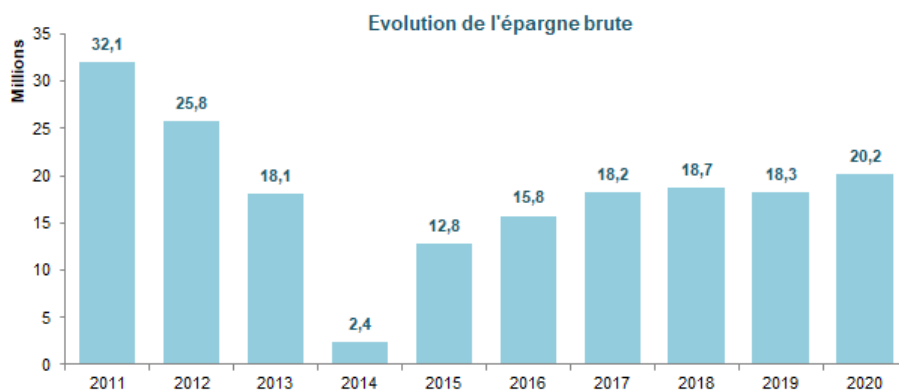


Entre 2011 et 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses de fonctionnement, les deux courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2015. La situation a obligé la municipalité à rapidement diminué les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires à sa survie. Depuis 2018, les dépenses progressent à nouveau mais en fonction de l'augmentation des ressources de la ville.

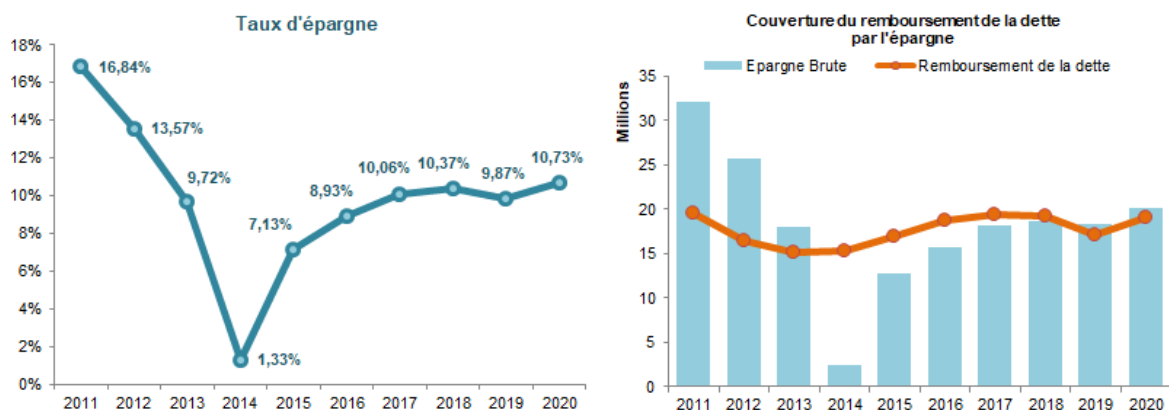
5.2 – Epargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Il mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	179 234 978	176 495 248	181 139 636	180 791 594	185 357 444	188 240 127
Dépenses de fonctionnement	166 447 288	160 740 209	162 912 735	162 048 487	167 058 893	168 032 797
Epargne Brute	12 787 690	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330
Taux d'épargne	7,13%	8,93%	10,06%	10,37%	9,87%	10,73%



En 2020, les recettes de fonctionnement ayant plus progressé que les dépenses, l'épargne brute a augmenté et atteint désormais 20,2 millions d'euros. Le taux d'épargne remonte et dépasse désormais le seuil des 10% (10,73%).

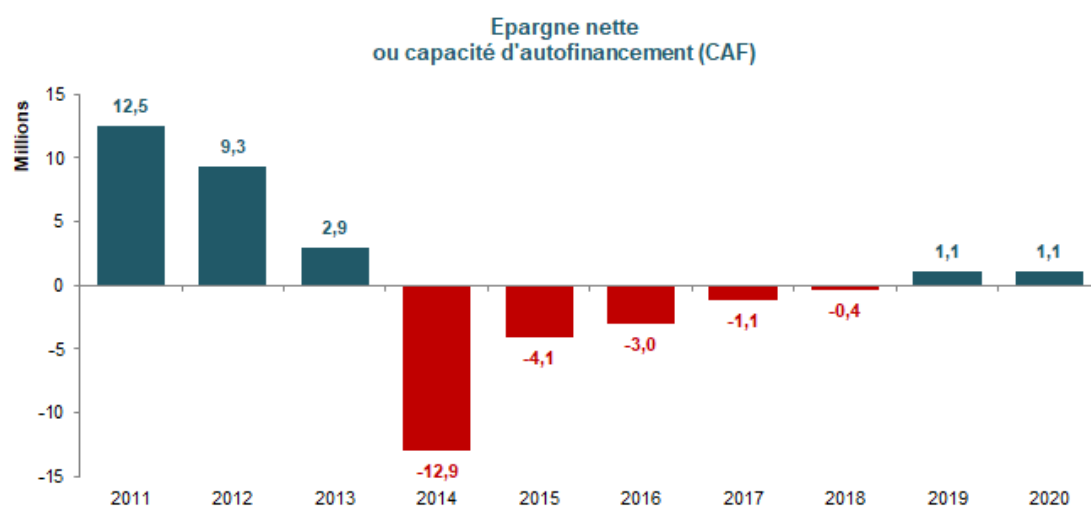


5.2 – Epargne nette ou Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement nette (CAF) ou épargne nette mesure la capacité d'une collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursements de ses échéances de dette.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne Brute	12 787 690	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330
Remboursement de la dette	-16 915 713	-18 729 665	-19 331 138	-19 172 026	-17 187 955	-19 111 878
Epargne nette	-4 128 022	-2 974 626	-1 104 237	-428 919	1 110 596	1 095 452

Pour la deuxième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de l'emprunt, l'épargne nette est donc positive mais reste à un niveau très faible (à peine plus d'1 million d'euros), ce qui ne donne que peu de capacité d'investissement supplémentaire.

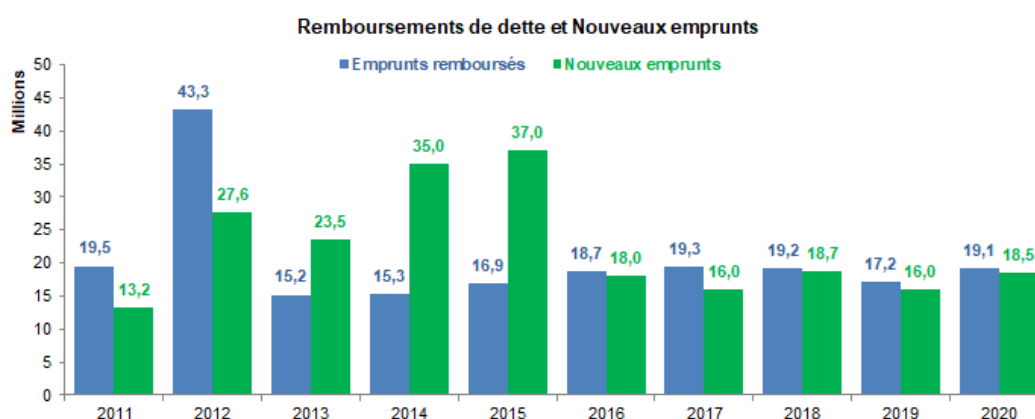


VI – LA DETTE DE LA VILLE

6.1 – La gestion de la dette au cours de l'exercice 2020

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de 19,1 millions d'euros de capital de dette et a contracté 18,5 millions d'euros de nouveaux emprunts. L'encours de dette a donc diminué de 0,7 million d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
- Emprunts remboursés	16 915 713	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878
+ Nouveaux emprunts	37 000 000	18 000 000	16 000 000	18 686 720	16 000 000	18 450 000
= variation de la dette sur l'exercice	20 084 287	-729 665	-3 331 138	-485 306	-1 187 955	-661 878



6.1.1 – nouveaux emprunts

Les 18,5 millions d'euros de nouveaux emprunts mobilisés en 2020 sont répartis en 3 contrats, tous à taux fixe :

- 10,0 millions d'euros mobilisés en mars correspondant à un contrat signé en 2019 avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France aux conditions suivantes : taux fixe à 1,00% sur 25 ans.
- 450.000 euros mobilisé en juin correspondant à un contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), fléché sur la création du centre de loisirs Madeleine et Louis Odru, aux conditions suivantes : taux fixe 0% sur 10 ans.
- 8,0 millions d'euros mobilisés en novembre correspondant à un contrat signé avec La Banque Postale (LBP) aux conditions suivantes : taux fixe à 0,67% sur 25 ans.

La ville a également signé en décembre 2020 un contrat avec l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 10,0 millions d'euros aux conditions suivantes : taux fixe à 0,48% sur 20 ans. Cet emprunt n'a pas été mobilisé avant le 31 décembre 2020 et a été intégralement reporté à l'exercice 2021. Il figure en restes à réaliser au Compte Administratif 2020.

6.1.2 – Gestion active de la dette

La dette pèse lourd dans les finances communales. Les remboursements à effectuer chaque année depuis 2016 sont importants (entre 17 et 20 millions d'euros) et absorbent la totalité ou la quasi-totalité de l'épargne dégagée chaque année en section de fonctionnement, ce qui prive la ville de marges de manœuvre et diminue fortement sa capacité d'investissement.

Depuis plusieurs années, la ville mène une politique de gestion active de sa dette et est attentive à toute opportunité se présentant. Ainsi, diverses opérations de renégociations ont été menées depuis 2016 afin d'abaisser les taux pratiqués ou de figer certains contrats variables à taux fixes, profitant de la conjoncture et des taux de marché extrêmement bas.

En décembre 2020, la ville a procédé à deux importantes renégociations de dette, l'une avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France, l'autre avec la SFIL (héritière des anciens contrats Dexia et qui gère les nouveaux contrats passés avec La Banque Postale), dans le but de diminuer les amortissements à effectuer à partir de 2021.

Le réaménagement mené avec la Caisse d'Epargne a permis de regrouper 6 contrats (3 à taux fixe, 3 à taux variable), d'un montant total de 20,6 millions d'euros, à marge élevée et à maturité différente (2025 à 2037) en 1 seul contrat du même montant, à taux fixe à 1,26 %, sur 19 ans (échéance 2039).

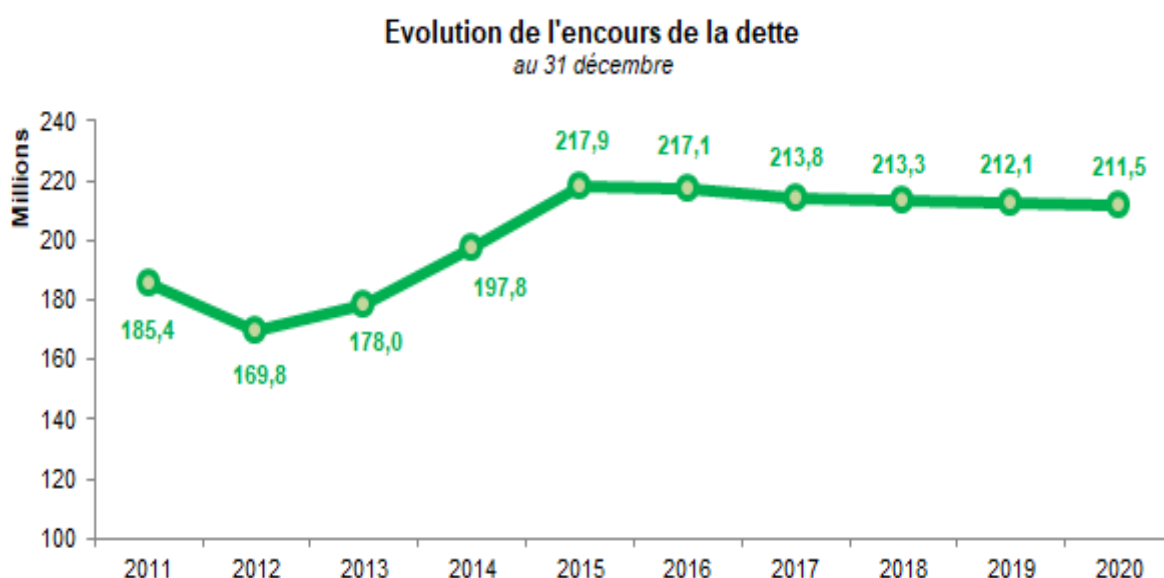
Le réaménagement mené avec la SFIL a permis de regrouper 13 contrats à taux fixe (allant de 0,77% à 4,78%), d'un montant total de 29,5 millions d'euros, à marge souvent élevée et à maturité différente (2021 à 2039) en 1 seul contrat du même montant, à taux fixe 1,64% sur 20 ans (échéance 2041).

En allongeant la durée de sa dette, et en profitant des taux bas actuels, la ville gagne sur les remboursements à effectuer lors des 8 prochaines années (-15,3 millions d'euros sur la période 2021-2028, dont -3,2 millions d'euros en 2021).

6.2 – L'encours de dette au 31 décembre 2020

6.2.1 – L'encours de dette

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette de la ville atteignait 211,5 millions d'euros. Durant les cinq derniers exercices (2015 à 2020), l'encours de dette aura diminué de 6,4 millions d'euros (-2,9%). Si l'encours est important (1.903 euros par habitant), la ville maîtrise son endettement et conserve pour le moment les « moyens de sa dette », c'est-à-dire la capacité de faire face à ses échéances.

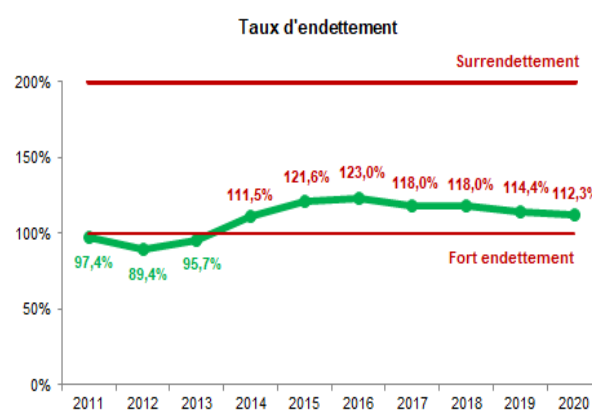
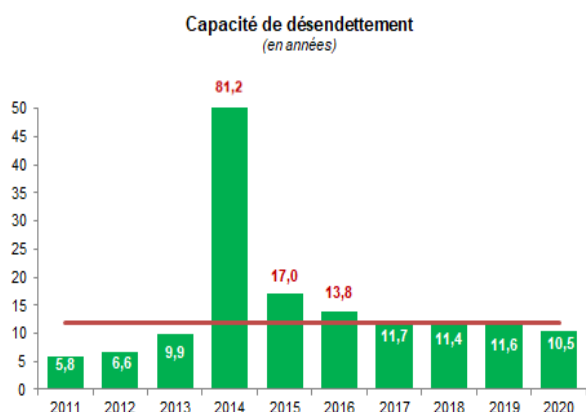


6.2.2 – Capacité de désendettement et taux d'endettement

Si son encours de dette reste élevé, la ville est loin de se trouver dans une situation de surendettement. Sa capacité de désendettement se stabilise depuis 2016 sous le seuil prudentiel des 12 ans et son ratio d'endettement, bien que supérieur à 100% de ses recettes de fonctionnement, est en constante diminution depuis 2016.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette (au 31/12)	217 865 406	217 135 741	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465
Epargne Brute	12 787 690	15 755 039	18 226 901	18 743 107	18 298 551	20 207 330
Capacité de désendettement (en années)	17,04	13,78	11,73	11,38	11,59	10,46

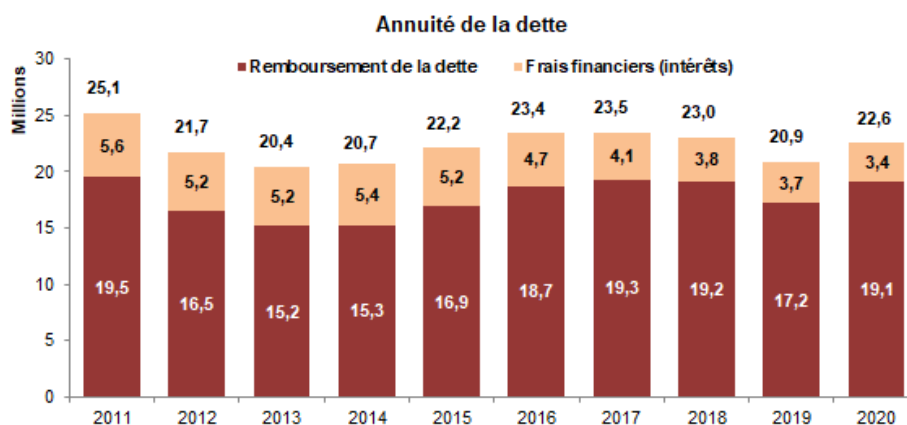
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette (au 31/12)	217 865 406	217 135 741	213 804 603	213 319 298	212 131 343	211 469 465
Recettes de fonctionnement	179 234 978	176 495 248	181 139 636	180 791 594	185 357 444	188 240 127
Taux d'endettement	121,6%	123,0%	118,0%	118,0%	114,4%	112,3%



6.2.3 – Annuité de la dette

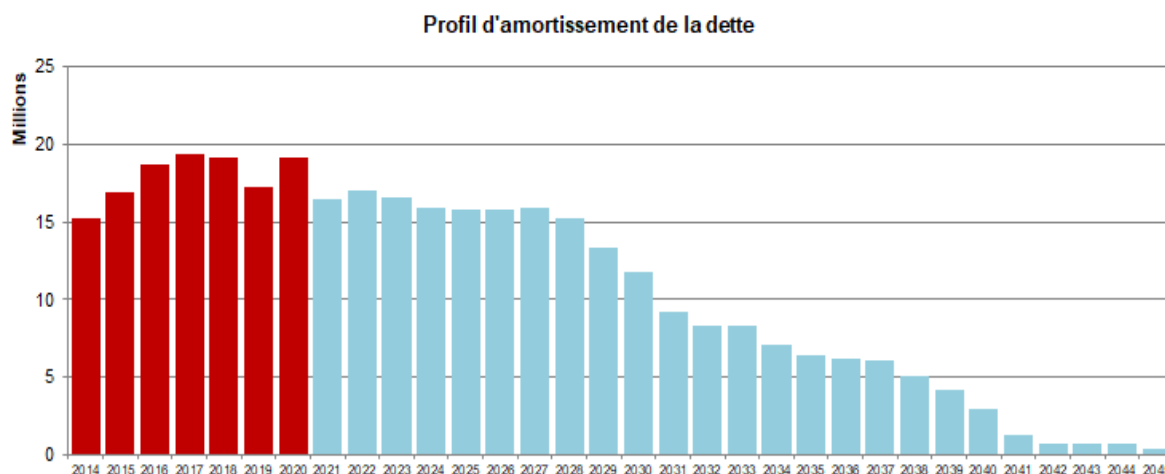
En 2020, l'annuité de la dette a atteint 22,6 millions d'euros. La ville a consacré 19,1 millions d'euros à son remboursement et 3,4 millions d'euros à ses intérêts.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement de la dette	16 915 713	18 729 665	19 331 138	19 172 026	17 187 955	19 111 878
Frais financiers (intérêts)	5 243 024	4 714 686	4 137 637	3 790 656	3 672 432	3 447 919
Annuité de la dette	22 158 737	23 444 350	23 468 775	22 962 682	20 860 387	22 559 797



6.2.4 – Profil d’amortissement de la dette

Hors nouveaux emprunts, la dette de la ville devrait s’éteindre selon le profil suivant :

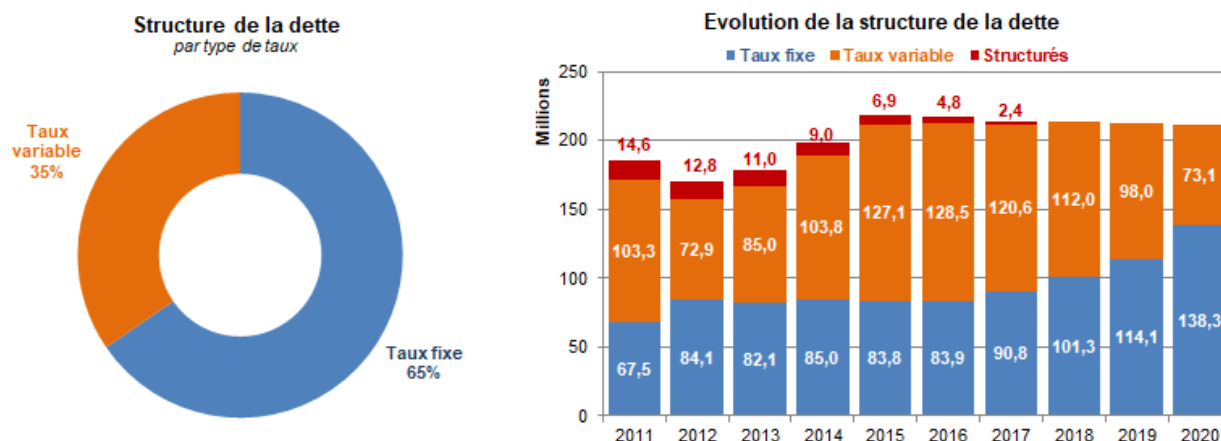


6.3 – La structure de la dette

Au 31 décembre 2020, l’encours de la dette se répartit en 65 contrats (84 en 2019), tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de Gissler. La dette est donc sans risque.

6.3.1 – Répartition par type de taux

Les taux étant extrêmement bas, la ville a contracté ces dernières années essentiellement des emprunts à taux fixe. Profitant de cette conjoncture favorable, elle a également procédé à plusieurs renégociations fixant à des taux favorables des anciens contrats à taux ou marges élevées (variables). Le profil de la dette a donc largement évolué.



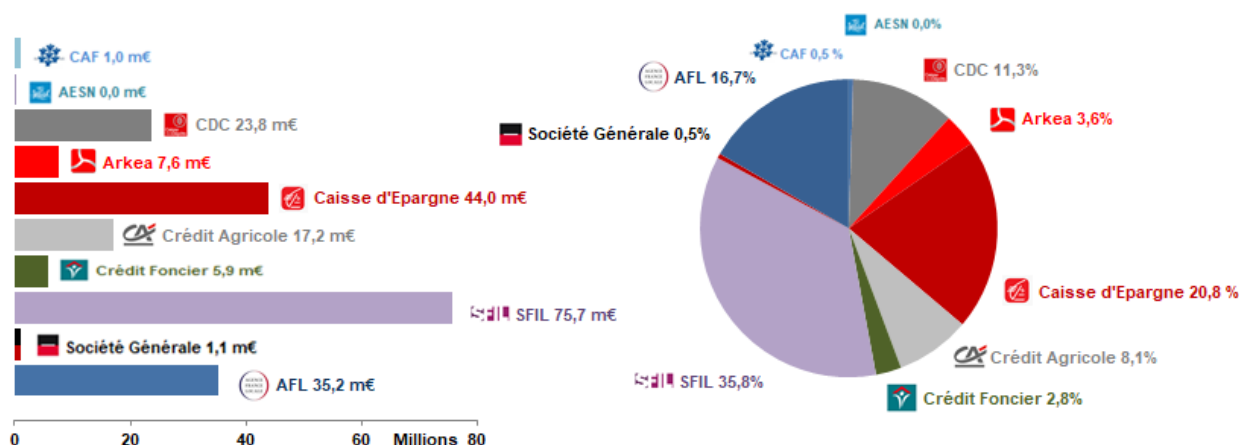
Aujourd’hui, l’essentiel de la dette (65%) est désormais à taux fixe et à taux bas (90% de l’encours à taux fixe est inférieur à 2,0%). Au début du précédent mandat, en 2014, seule 43% de l’encours de dette était à taux fixe.

Près d’un tiers de l’encours de dette reste à taux variable, basée sur des indices simples (euribor, TAG, Livret A), ce qui permet de profiter d’un marché historiquement bas (plusieurs contrats sont à 0% actuellement) mais oblige à une gestion active de la dette.

6.3.2 – Répartition par prêteur

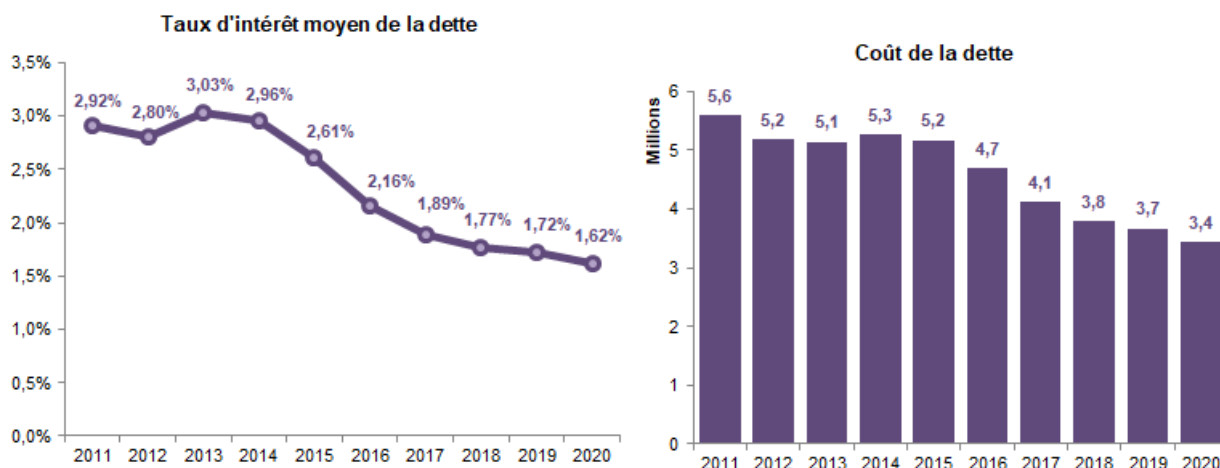
La dette de la ville est majoritairement détenue par des établissements bancaires ou institutions financières publics : SFIL⁸ (35,8%), AFL⁹ (16,7%) et Caisse des Dépôts et Consignations (11,3%).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE (2020) PAR PRETEUR



6.4 – Ratios d'endettement

En 2020, la Ville aura consacré 3,4 millions d'euros au paiement des intérêts de la dette, soit 1,62 % de l'encours en début d'année. Au-delà d'être maîtrisée et relativement sûre, la dette de la ville reste peu coûteuse par rapport à son poids (taux moyen très faible).



⁸ La **Société de Financement Local** (SFIL) est une banque publique dont l'Etat est actionnaire à 75% aux côtés de la CDC (20%) et de La Banque Postale (5%). Elle a été créée en 2013 à la suite de la faillite du groupe franco-belge Dexia. Elle n'émet pas de crédits en propre mais gère les anciens contrats émis par Dexia et ceux désormais émis par La Banque Postale.

⁹ L'**Agence France Locale** (AFL) est une banque créée en 2013 dont la particularité est d'être détenue à 100% par des collectivités locales, dont la ville de Montreuil.

VII – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

7.1 – Exécution du budget 2020 (BP + DM)

7.1.1 – Exécution du budget de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget	Réalisé	Tx Exé
011 Charges à caractère général	41 950 000,00	40 673 765,72	97,0%
012 Charges de personnel	109 100 000,00	107 863 561,91	98,9%
014 Atténuation de produits	1 335 000,00	1 065 946,41	79,8%
65 Autres charges de gestion courante	44 450 000,00	44 357 010,60	99,8%
656 Frais de fct des groupes d'élus	115 000,00	53 890,79	46,9%
66 Charges financières	4 000 000,00	3 447 919,04	86,2%
67 Charges exceptionnelles	800 000,00	604 448,25	75,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	201 750 000,00	198 066 542,72	98,2%
042 Amortissements	10 500 000,00	9 841 614,40	93,7%
042 Cessions d'immobilisations*		3 378 300,00	-
043 Opérations d'ordre au sein de la section	6 000 000,00	5 103 803,44	85,1%
023 Virement à la section d'investissement	2 500 000,00	-	-
Dépenses d'ordre de fonctionnement	19 000 000,00	18 323 717,84	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	220 750 000,00	216 390 260,56	-

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget	Réalisé	Tx Exé
013 Atténuation de charges	1 022 000,00	958 394,63	93,8%
70 Produits des services	13 275 000,00	13 611 824,25	102,5%
73 Impôts et taxes	166 652 264,00	171 884 266,86	103,1%
74 Dotations et participations	27 364 111,00	27 287 051,91	99,7%
75 Autres pds de gestion courante	3 220 917,00	3 058 530,66	95,0%
77 Produits exceptionnels	257 950,28	1 473 804,76	571,4%
775 Cessions d'immobilisations*	-	3 378 300,00	-
Recettes réelles de fonctionnement	211 792 242,28	221 652 173,07	-
RRF hors cessions d'immobilisations*	211 792 242,28	218 273 873,07	103,1%
042 Amortissements	100 000,00	86 157,00	86,2%
043 Opérations d'ordre au sein de la section	6 000 000,00	5 103 803,44	85,1%
Recettes d'ordre de fonctionnement	6 100 000,00	5 189 960,44	-
002 Reprise résultat n-1	2 857 757,72		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	220 750 000,00	226 842 133,51	-

*Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040). Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

7.1.2 – Exécution du budget d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget	Réalisé	Tx Exé	Restes à réaliser	Tx Exé
20 Immobilisations incorporelles	3 070 756,28	1 188 438,60	38,7%	1 395 726,60	45,5%
204 Subventions d'équipement versées	6 104 892,00	5 224 136,69	85,6%	606 886,00	9,9%
21 Immobilisations corporelles	29 355 489,93	20 035 888,69	68,3%	7 786 310,31	26,5%
23 Immobilisations en cours	700 206,75	282 192,49	40,3%	157 184,81	22,4%
Opérations d'équipement	8 383 496,25	5 733 773,08	68,4%	2 065 738,37	24,6%
Dépenses d'équipement	47 614 841,21	32 464 429,55	68,2%	12 011 846,09	25,2%
10 Dotations, fonds divers, réserves	60 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
13 Reversement de subventions	481 645,00	0,00	0,0%	481 645,00	100,0%
16 Emprunts et dettes	71 000 000,00	69 174 337,46	97,4%	0,00	0,0%
26 Participations	50 000,00	1,00	0,0%	0,00	0,0%
27 Autres immobilisations financières	500 000,00	22 877,64	4,6%	0,00	0,0%
Dépenses financières	72 091 645,00	69 197 216,10	96,0%	481 645,00	0,7%
45.. Opérations pour comptes de tiers	500 000,00	16 734,48	3,3%	0,00	0,0%
Dépenses réelles d'investissement	120 206 486,21	101 678 380,13	84,6%	12 493 491,09	10,4%
040 Amortissements	100 000,00	86 157,00	86,2%	0,00	0,0%
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	658 130,63	6,6%	0,00	0,0%
Dépenses d'ordre d'investissement	10 100 000,00	744 287,63	7,4%	0,00	0,0%
001 Reprise résultat n-1	10 593 513,79	-	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	140 900 000,00	102 422 667,76	-	12 493 491,09	-

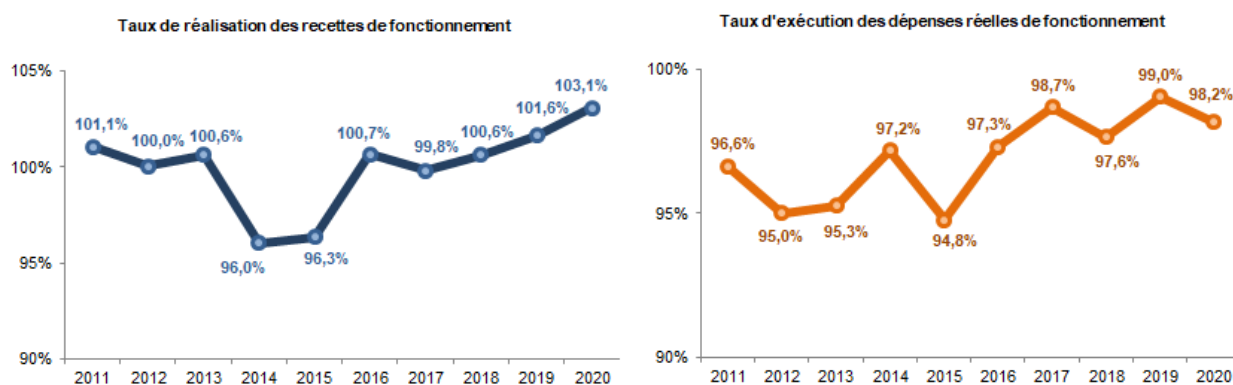
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget	Réalisé	Tx Exé	Restes à réaliser	Tx Exé
13 Subventions d'investissement	6 049 465,61	4 317 335,19	71,4%	1 190 387,31	19,7%
16 Emprunts et dettes	84 000 000,00	68 512 459,53	81,6%	10 108 000,00	12,0%
204 Reversement subventions d'équipement	0,00	47 640,00	-	0,00	-
Recettes d'équipement	90 049 465,61	72 877 434,72	80,9%	11 298 387,31	12,5%
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 500 000,00	8 696 022,70	102,3%	0,00	0,0%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	13 895 534,39	13 895 534,39	100,0%	0,00	0,0%
165 Dépôts et cautionnement reçus	5 000,00	301,00	6,0%	0,00	0,0%
26 Participations	50 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
27 Autres immobilisations financières	500 000,00	524 781,64	105,0%	0,00	0,0%
024 Produits des cessions d'immobilisations*	4 400 000,00	-	-	-	-
Recettes financières	27 350 534,39	23 116 639,73	-	0,00	-
45... Opérations pour comptes de tiers	500 000,00	662,45	0,1%	0,00	0,0%
Recettes réelles d'investissement	117 900 000,00	95 994 736,90	-	11 298 387,31	-
040 Amortissements	10 500 000,00	9 841 614,40	93,7%	0,00	0,0%
040 Cessions d'immobilisations*		3 378 300,00	-	0,00	-
041 Opérations patrimoniales	10 000 000,00	658 130,63	6,6%	0,00	0,0%
021 Virement de la section de fonctionnement	2 500 000,00	-	-	-	-
Recettes d'ordre d'investissement	23 000 000,00	13 878 045,03	-	0,00	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	140 900 000,00	109 872 781,93	-	11 298 387,31	-

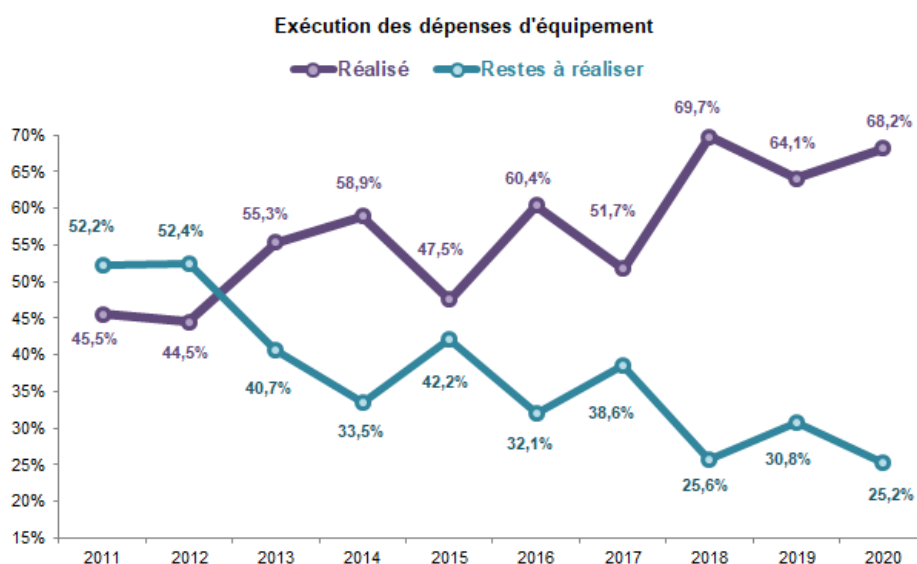
7.1.3 – Taux de réalisation et d'exécution du budget 2020

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 98,2%, un taux d'exécution légèrement inférieur à 2019 (99,0 %) mais dans la fourchette haute des taux d'exécution des exercices précédents.

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 103,1%. S'il est fréquent que les recettes encaissées soient supérieures à celles prévues au budget (principe de prudence lors de la préparation et de la conception du budget primitif) et donc que le budget soit réalisé à plus de 100%, ce taux est particulièrement élevé. Il s'explique par la perception de recettes non prévues initialement (fiscalité, droits de mutation, aides exceptionnelles de la CAF aux structures de petite enfance).



En section d'investissement, 68,2% des crédits votés ont été réalisés avant le 31 décembre 2020, un très bon taux de réalisation, alors que 25,2% des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2021¹⁰.

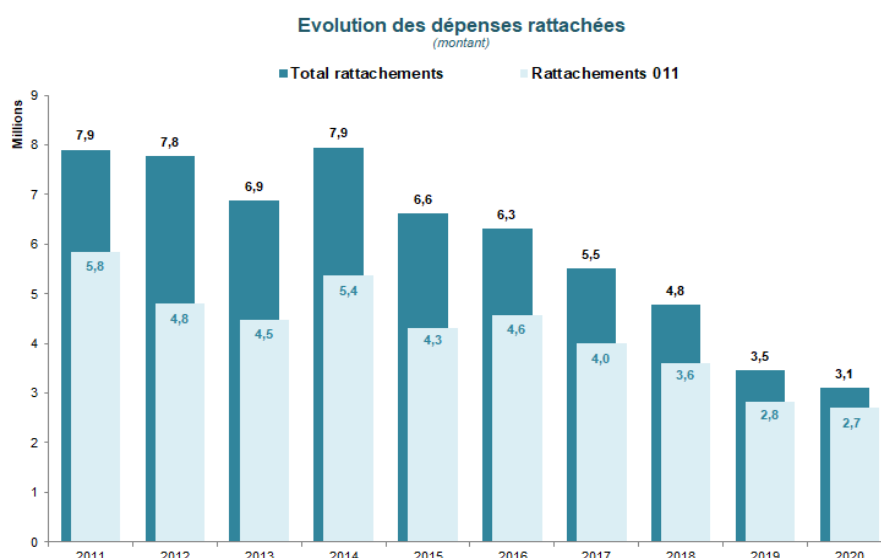


Depuis 2011, l'exécution du budget d'investissement s'est considérablement améliorée : taux de réalisation plus élevé et atteignant les 2/3 des crédits votés et restes à réaliser en diminution (moins de reports de crédits).

¹⁰ Les restes à réaliser sont les crédits des opérations engagées au 31 décembre n mais encore non réalisés (c'est-à-dire n'ayant pas encore donné lieu à mandatement)

7.2 – Charges rattachées

Depuis 2011, le montant de charges rattachées¹¹ diminue chaque année, ce qui souligne une nette amélioration de la gestion des factures.

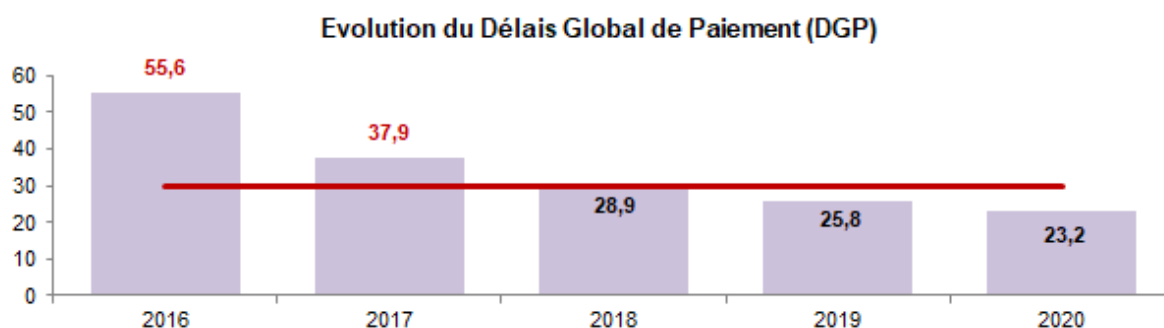


7.3 – Délai global de paiement

Le délai global de paiement¹² (DGP) de la ville en 2020 est de 23,15 jours, une durée largement inférieure au seuil réglementaire de 30 jours.

	2016	2017	2018	2019	2020
Délais Global de Paiement (DGP)	55,60	37,89	28,94	25,75	23,15
<i>Part de l'Ordonnateur</i>	45,08	25,07	18,20	16,89	15,96
<i>Part du Comptable</i>	10,52	12,82	10,74	8,86	9,09

Le DGP diminue constamment depuis 2016. La ville respecte les obligations en la matière depuis 2018. Avant 2016, la ville ne disposait pas de processus d'enregistrement des factures, ce qui rend impossible le calcul du DGP.



¹¹ Les prestations réalisées durant l'exercice mais non payées au 31 décembre font l'objet d'un rattachement afin d'être comptabilisées sur le bon exercice.

¹² Délai moyen que la ville met à payer une facture (date de paiement – date de réception de la facture)

VIII – TABLEAUX DES GRANDS AGREGATS FINANCIERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
<i>en millions €</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	190,4	190,0	186,0	177,3	179,2	205,8	210,5	210,3	215,2	218,3
Impôts locaux	64,6	66,3	68,2	68,9	71,3	85,5	87,5	88,5	91,3	94,6
Autres produits fiscaux	10,4	10,4	9,0	8,7	10,1	10,6	13,2	12,2	14,4	15,2
Dotations, subventions, péréquation	36,7	35,9	38,9	35,8	32,8	31,1	30,0	30,1	28,4	31,1
Reversement AC EE / MGP	54,5	46,3	43,2	43,5	42,8	58,4	58,4	58,4	58,3	58,3
Produits des services et du domaine	14,8	24,4	19,9	13,5	15,0	14,3	16,0	16,0	17,0	13,6
Autres recettes	9,3	6,7	6,7	6,9	7,2	6,0	5,5	5,2	5,8	5,5
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	158,3	164,2	167,9	174,9	166,4	190,1	192,3	191,6	196,9	198,1
Charges de personnel	99,1	101,9	105,9	109,9	110,7	107,9	109,5	106,8	108,0	107,9
Charges à carac. général	38,2	40,8	42,1	43,6	35,7	34,2	34,3	35,8	39,8	40,7
Participations, subventions, contingents	13,6	13,0	11,6	12,4	11,1	10,7	11,9	12,7	12,6	13,0
Reversement Est-Ensemble	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,3	29,4	29,6	29,9	30,0
Charges financières	5,6	5,2	5,2	5,4	5,2	4,7	4,1	3,8	3,7	3,4
Autres dépenses	1,8	3,3	3,0	3,5	3,8	3,3	3,1	3,0	3,0	3,1
EPARGNE BRUTE (EB=RRF-DRF)	32,1	25,8	18,1	2,4	12,8	15,8	18,2	18,7	18,3	20,2
+ / - Amortissements	-5,7	-5,0	-4,6	-7,4	-8,1	-9,0	-9,2	-8,7	-9,2	-9,8
+ / - Variation des provisoires	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
RESULTAT D'EXECUTION DE FONCTIONNEMENT	26,4	20,8	13,5	-5,0	4,7	6,8	9,1	10,0	9,1	10,5
Reprise résultat n-1	0,4	0,5	0,5	3,0	-2,1	2,6	6,0	10,6	7,7	2,9
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	26,8	21,3	14,0	-2,1	2,6	9,4	15,1	20,6	16,8	13,3
SECTION D'INVESTISSEMENT										
<i>en millions €</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT (RI)	28,1	43,6	83,3	58,7	67,4	44,9	39,4	43,6	44,0	45,2
Subventions	3,5	2,8	7,2	6,3	5,7	8,1	7,1	6,8	6,4	4,3
FCTVA	2,5	2,5	2,7	6,0	5,7	6,4	4,1	3,3	3,6	5,5
Taxe d'Aménagement	1,1	2,1	0,9	1,0	0,9	1,0	1,3	3,1	3,5	3,2
Cessions foncières	1,3	2,9	2,7	1,6	9,0	2,3	1,6	2,9	5,1	3,4
Dotations aux amortissements	5,7	5,0	4,6	7,4	8,1	9,0	9,2	8,7	9,2	9,8
Autres recettes	0,9	0,7	41,8	1,3	1,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,6
Emprunts	13,2	27,6	23,5	35,0	37,0	18,0	16,0	18,7	16,0	18,5
EXCEDENT DE FONCT.CAPITALISE (1068)	24,1	26,3	20,8	11,1	0,0	0,0	3,4	4,6	12,9	13,9
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DI)	55,6	80,0	111,6	71,0	50,3	46,6	44,2	56,5	54,6	51,6
Dépenses d'équipement	31,3	35,5	95,6	54,4	32,4	27,8	24,2	36,8	35,8	32,5
Remboursement de la dette	19,5	43,3	15,2	15,3	16,9	18,7	19,3	19,2	17,2	19,1
Autres dépenses	4,8	1,2	0,9	1,3	1,0	0,1	0,7	0,5	1,7	0,0
RESULTAT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (RI+1068-DI)	-3,4	-10,1	-7,6	-1,3	17,1	-1,7	-1,4	-8,4	2,3	7,5
Reprise résultat n-1	3,3	-0,1	-10,1	-17,7	-18,9	-1,8	-3,2	-4,6	-12,9	-10,6
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-0,1	-10,1	-17,7	-18,9	-1,8	-3,4	-4,6	-12,9	-10,6	-3,1
RESULTAT DE CLOTURE ET RATIOS DE GESTION										
<i>en millions €</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de Fonctionnement	26,8	21,3	14,0	-2,1	2,6	9,4	15,1	20,6	16,8	13,3
Résultat d'investissement	-0,1	-10,1	-17,7	-18,9	-1,8	-3,4	-4,6	-12,9	-10,6	-3,1
RESULTAT DE CLOTURE	26,6	11,2	-3,6	-21,0	0,8	5,9	10,6	7,7	6,2	10,2
EPARGNE BRUTE	32,1	25,8	18,1	2,4	12,8	15,8	18,2	18,7	18,3	20,2
Taux d'épargne	16,8%	13,6%	9,7%	1,4%	7,1%	7,7%	8,7%	8,9%	8,5%	9,3%
Remboursement de la dette	19,5	43,3	15,2	15,3	16,9	18,7	19,3	19,2	17,2	19,1
EPARGNE NETTE = CAF	12,5	-17,5	2,9	-12,8	-4,1	-3,0	-1,1	-0,4	1,1	1,1
ENDETTEMENT										
<i>en millions €</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ENCOURS DE DETTE au 1er janvier	191,8	185,4	169,8	178,0	197,8	217,9	217,1	213,8	213,3	212,1
- Remboursement de la dette	-19,5	-43,3	-15,2	-15,3	-16,9	-18,7	-19,3	-19,2	-17,2	-19,1
+ Nouveaux emprunts	13,2	27,6	23,5	35,0	37,0	18,0	16,0	18,7	16,0	18,5
= Variation de la dette	-6,3	-15,7	8,3	19,7	20,1	-0,7	-3,3	-0,5	-1,2	-0,7
ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	185,4	169,8	178,0	197,8	217,9	217,1	213,8	213,3	212,1	211,5
Annuité de la dette	25,1	48,5	20,4	20,7	22,2	23,4	23,5	23,0	20,9	22,6
Capacité de désendettement (en année)	6	7	10	81	17	14	12	11	12	10